



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Comment accueillir plus de nature dans nos petites villes et villages en Auvergne-Rhône-Alpes ?

Cahier de recommandations



©Urba4

Avril 2026



Sommaire

Mot du directeur	3
Introduction.....	4
Méthodologie	5
Mode d'emploi.....	6
Fiche 1 - Comment intégrer la nature dans les projets ?.....	7
Des sources de motivation variées	8
S'appuyer sur les trames vertes, bleues, noires et brunes	14
Agir pour la nature par le projet	18
Fiche 2 - Comment réglementer ou porter des démarches volontaires pour protéger la nature ?	26
Mobiliser un outil central, le Plan Local d'Urbanisme – intercommunal.....	28
Mobiliser les nombreux outils réglementaires des PLU et des PLUi.....	30
Porter des démarches volontaires	35
Fiche 3 - Comment mettre en place une gestion écologique des espaces dédiés à la nature ?	41
Le nécessaire temps de l'acculturation.....	43
S'organiser, s'appuyer sur les ressources humaines disponibles et chercher des financements	45
Répondre au besoin de formation des agents	46
Transformer les pratiques	49
Fiche 4 - Pourquoi et comment impliquer les habitants ?.....	55
Définir le cadre d'une démarche impliquant les habitants.....	56
Communiquer et travailler son argumentaire pour mieux sensibiliser et embarquer au-delà de la communication.....	59
Accompagner et favoriser une véritable participation citoyenne.....	60
Encourager et accompagner les initiatives et les projets citoyens.....	62
Fiche 5 - Savoir convaincre et parler de l'intérêt de la nature.....	65
Agir en faveur de la biodiversité urbaine : l'importance pour les petites villes, villages et centres-bourgs.....	66
Non pas une nature mais des natures... toutes supports de biodiversité	68
Quelles continuités écologiques, essentielles à la biodiversité, maintenir dans les bourgs et petites villes ?	72
Fiche 6 - Connaître les enjeux de biodiversité propre à mon territoire pour mieux agir	76
Pourquoi réaliser un inventaire de la biodiversité communale ?.....	77
En pratique, comment faire pour les espaces urbanisés ?.....	78
Et à quoi servent toutes les informations recueillies ?	84
Fiche 7 - Organiser et planifier les étapes de mon projet intégrant la nature	85
Comment et à qui faire appel pour évaluer et dimensionner les besoins ?	88
Construire son plan d'action	90
Suivre et évaluer ses actions.....	91



Mot du Directeur



Face aux défis environnementaux et climatiques actuels, les territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au riche patrimoine naturel et aux paysages variés, se trouvent aujourd'hui à un tournant. Les mutations liées au dérèglement climatique sont d'ores et déjà à l'œuvre et particulièrement visibles dans les espaces montagnards.

La loi Climat et Résilience, promulguée en 2021 et le déploiement de la Stratégie nationale de biodiversité (SNB) 2030 orientent la France vers une transformation profonde de ses territoires. Ces documents-cadres portent les objectifs visant à renforcer l'intégration de la nature dans nos espaces urbains, à réduire les pressions sur la biodiversité par

la protection et la restauration des écosystèmes et des continuités écologiques, tout en faisant face aux enjeux de perte de biodiversité et de disparition importante et constante d'espaces naturels ou agricoles.

Les petites villes et villages situés en milieu périurbain ou rural sont souvent trop considérés comme de simples zones de transition entre les espaces urbains et naturels. Cette perception alimente l'idée qu'une intégration de la nature en leur sein serait secondaire, en raison de leur proximité immédiate avec des réservoirs de biodiversité. Pourtant, ces territoires sont des maillons stratégiques dans la trame verte et bleue et ont un rôle déterminant à jouer dans les dynamiques de reconquête de continuité écologique.

Avec souvent moins de moyens que les grandes villes, comment peuvent-ils, à leur façon, réconcilier urbanisation et biodiversité, répondant ainsi aux besoins de leurs habitants en matière de qualité de vie et de résilience face aux changements environnementaux en cours ? Comment ces territoires, souvent à fort développement, peuvent-ils accueillir eux aussi plus de nature ? La densification des espaces urbanisés devient une nécessité pour préserver les terres agricoles et les espaces naturels tout en optimisant l'usage du foncier. Cette adaptation implique d'intégrer en priorité la nature et ses corridors dans l'aménagement urbain, afin de limiter la consommation des espaces disponibles. Parallèlement, ces transformations doivent aussi être mieux intégrées dans les espaces verts, les jardins, dans la gestion des eaux courantes ou pluviales ou de la biodiversité au cœur des quartiers.

Ce cahier de recommandations, co-produit avec les agences d'urbanisme de la région, se veut un guide pratique pour les acteurs locaux pour accueillir et valoriser la nature dans nos petites villes et villages. Il rassemble des exemples d'actions concrètes, mises en œuvre par des collectivités de taille modeste, pour repenser la place de la nature dans l'urbanisme, les espaces publics et privés à l'aune de l'enjeu de la protection de la biodiversité. En adoptant ces recommandations, nos petites villes et villages pourront non seulement répondre aux enjeux environnementaux, mais aussi construire pour et avec leurs habitants des cadres de vie plus sains, plus naturels et plus harmonieux.

Renaud Durand,
Directeur délégué de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes



Introduction

“ La démarche de sobriété foncière est nécessaire et porteuse de sens. Toutefois, il est nécessaire de rester vigilant dans son acceptation et sa mise en œuvre. La densification engendrée par la non-artificialisation de nouvelles terres peut avoir un effet contraire, c'est-à-dire une disparition des jardins et des haies dans l'espace bâti (les propriétés privées, etc.) densifié. Il est donc essentiel d'assurer une densification de qualité dessinée par des professionnels, où les lieux de non-artificialisation consommés sont à la hauteur.

Lorène Jocteur, Paysagiste conseillère à l'union régionale des Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (UR – CAUE Auvergne-Rhône-Alpes)

“ Même si les petites et moyennes villes présentent une plus faible densité de bâti que les métropoles (un facteur généralement favorable à la biodiversité), les formes urbaines qui les composent ont tout de même un impact sur le niveau de biodiversité. La configuration des formes urbaines constituent un réel enjeu pour préserver la biodiversité dans ces territoires.

Morgane Flégeau, chercheuse, maîtresse de conférences Université de Lorraine, LOTERR

Définir « la nature en ville » n'est pas un exercice facile comme le reconnaissent les élus et techniciens des neuf villages ou petites villes de la région Auvergne-Rhône-Alpes, interrogés par les 4 agences d'urbanisme (Urba4) pour élaborer ce cahier. Pourtant, les très nombreux exemples décrits et égrenés dans ce cahier de recommandations montrent qu'ils ont saisi le sujet à bras-le-corps et que les solutions opérationnelles, à différents niveaux, existent.

Les raisons d'introduire plus de nature dans les petites villes et villages de nos territoires abondent pour les élus et techniciens interrogés et les manières de faire également.

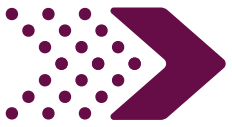
Améliorer le cadre de vie de leurs concitoyens, contribuer au bien être des habitants, apaiser la circulation sur les axes routiers, se réapproprié l'espace public, lutter contre les îlots de chaleur urbains (ICU), mieux gérer les eaux pluviales et le risque d'inondation, revaloriser la qualité urbaine d'un centre-bourg dense et son intégration paysagère, favoriser l'attractivité résidentielle de la commune, sont quelques-unes des motivations évoquées. Cela montre ainsi que, développer la nature « en ville » n'est pas une problématique exclusivement urbaine mais qu'elle concerne aussi les milieux périurbains ou ruraux, dans les petites villes et les villages de notre région.

La mise en œuvre de ces ambitions rencontre des difficultés et des freins d'ordre technique, organisationnel, politique ou financier. Ce cahier de recommandations a pour objectif de poser une première marche pour inciter à plus de nature dans nos villages et pour dépasser certains freins à la mise en œuvre.

En espérant que ce cahier de recommandations, par son organisation en sept fiches, ses illustrations et ses nombreux conseils pratiques donnera envie aux élus et techniciens de se lancer ou d'accentuer leurs actions en faveur de plus de nature dans leurs villages ou petites villes. Chaque habitant de la région Auvergne-Rhône-Alpes pourra ainsi mieux connaître la biodiversité locale, aider à la sauvegarder et en retour, bénéficier des apports et des services rendus par la nature.

“ Les petites villes ont la nature à portée de main. Les élus sont donc moins appétents et donnent moins de priorité que l'accès à l'urbanité. Pour autant, ils sont aussi plus sensibles au vivant, le lien avec la nature étant moins lointain.

Lorène Jocteur, URCAUE (Union Régionale des CAUE)



Méthodologie

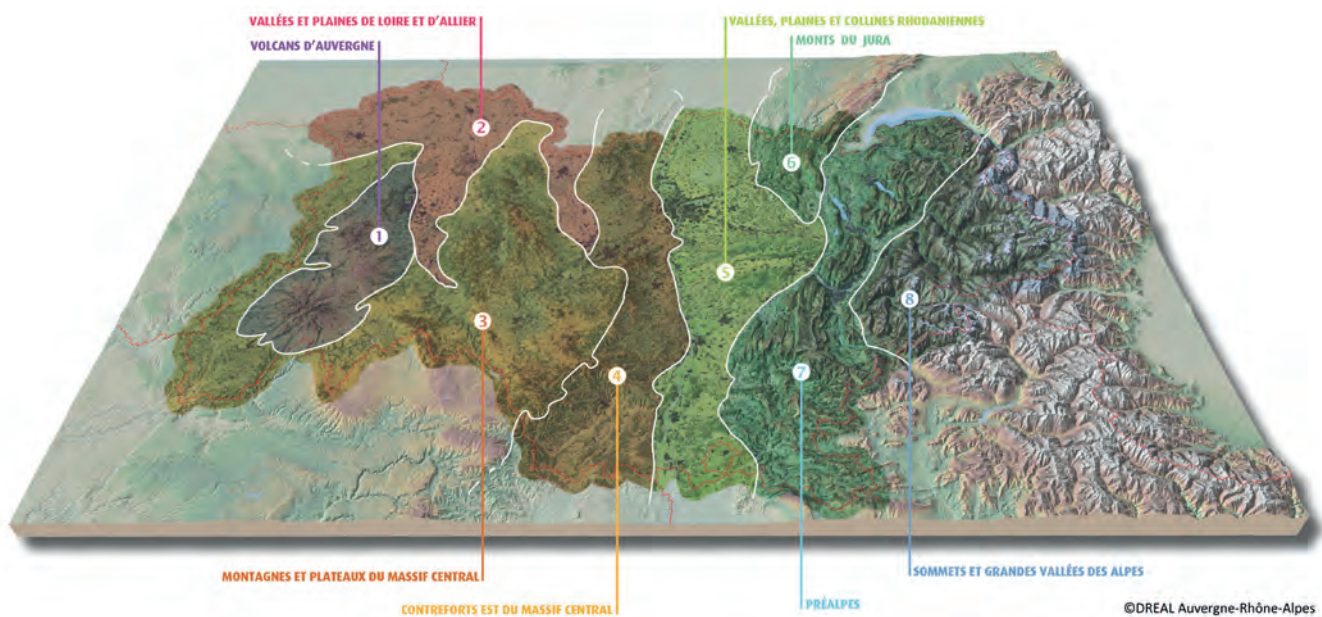
La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a missionné le réseau des quatre agences d'urbanisme (réseau Urba4¹) pour enquêter auprès de neuf communes du territoire expérimentant une politique de nature en ville. Le panel suivant a été choisi au croisement de trois critères :

- la répartition géographique,
- le nombre d'habitants,
- leur place au sein des grands ensembles paysagers d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Le critère démographique, lié aux moyens financiers et techniques de la collectivité, a permis de sélectionner les communes suivantes, qui accueillent entre 145 et 14 000 habitants.

Commune	Département	Nombre d'habitants
Belleville-en-Beaujolais	69	13 767
Brion	38	142
Châteldon	63	752
Gannat	03	5 684
La Motte-Servolex	73	12 167
Montjoux	26	322
Riorges	42	11 034
Saint-Martin d'Uriage	38	5 512
Sauxillanges	63	1 328

Panel de communes retenues pour les entretiens



Carte des unités paysagères de la région AURA

Pour compléter cette approche, deux entretiens ont été réalisés auprès d'expertes de la thématique : Lorène Jocteur, référente de l'Union Régionale des CAUE AURA sur le volet paysage, et Morgane Flégeau, chercheuse, maître de conférences en géographie et aménagement à l'université de Lorraine (LOTERR).

Le réseau Urba4 a effectué également, un travail bibliographique conséquent sur la thématique ce qui a permis de construire le questionnaire, de trouver des exemples et citations complémentaires et de positionner cet ouvrage en complément de ce qui existait sur la question.

1 - Le réseau Urba4 rassemble les 4 agences d'urbanisme de la région Auvergne-Rhône-Alpes : Clermont-Ferrand (AUMC), Saint-Étienne (Epures), Lyon (UrbaLyon) et Grenoble (AURG.)



Mode d'Emploi

Ce cahier de recommandations a été construit à partir des expériences recueillies lors d'entretiens auprès de petites communes, d'une riche recherche bibliographique et de recueil d'illustrations. S'il n'est pas interdit de lire ce cahier de A jusqu'à Z, il est conçu pour être feuilleté en s'inspirant des exemples présentés, pour permettre une lecture partielle afin de répondre à une préoccupation et... pour donner envie de passer à l'action.

Le cahier est structuré autour de sept fiches relativement autonomes, illustrées, très concrètes qui s'organisent selon deux grands axes :

- Les quatre premières fiches permettent de s'imprégner de différents types d'actions possibles et projets à conduire, des réglementations favorisant la place de la nature dans le projet de territoire et l'urbanisme, de conseils et méthodes pour développer une gestion écologique des espaces verts et pour communiquer ou impliquer les habitants de votre ville ou village.
- Les trois dernières fiches permettent de se préparer et structurer un plan d'actions, d'acquérir quelques éléments essentiels pour convaincre de la nécessité d'une politique en faveur de la nature, de pouvoir connaître les enjeux de biodiversité du territoire pour adapter ses actions et enfin de structurer les étapes indispensables pour organiser et planifier une démarche et assurer la réussite des projets.

Se repérer dans le cahier de recommandations		N° fiche	Titre de la fiche	N° page
S'imprégner, à l'aide d'exemples concrets	Comment intégrer, protéger et gérer la nature dans les petites villes ?	1	Comment intégrer la nature dans les projets ?	7
		2	Comment réglementer ou porter des démarches volontaires pour protéger la nature ?	26
		3	Comment mettre en place une gestion écologique des espaces dédiés à la nature ?	41
Connaître, préparer et structurer	Impliquer les habitants et convaincre les acteurs	4	Pourquoi et comment impliquer les habitants ?	55
		5	Savoir convaincre et parler de l'intérêt de la nature	64
	Faire un état des lieux, inventaire, diagnostic	6	Connaître les enjeux de biodiversité propre à mon territoire pour mieux agir	75
		7	Organiser et planifier les étapes de mon projet intégrant la nature (synthèse)	84



Fiche 1

Comment intégrer la nature dans les projets ?

1. Des sources de motivation variées
2. S'appuyer sur les trames vertes, bleues, noires et brunes
3. Agir pour la nature par le projet

La nature est déterminante et structurante dans les projets d'aménagement quelles que soient leurs échelles : territoire, ville, quartier, projet. Elle est en interaction avec les activités humaines, les déplacements, l'agriculture, l'urbanisme.

Chaque projet doit désormais prendre en compte les éléments naturels avant de s'implanter : la présence d'un arbre centenaire, le passage d'une rivière, une zone humide... mais aussi économiser et valoriser les ressources et laisser la place aux autres espèces vivantes. Les nouvelles opérations et le renouvellement urbain sont de bonnes opportunités pour cela. Du plus global, comme les écoquartiers, à de simples installations de nichoirs sur les façades des bâtiments publics, il existe de nombreux moyens pour intégrer la nature dans les villes et bourgs.



DES SOURCES DE MOTIVATION VARIÉES

Une dimension fondamentale de l'action communale en faveur de la nature en ville est celle « d'opportunisme », dans son sens premier, positif, qui est celui de profiter des synergies possibles avec d'autres actions relevant d'enjeux sociétaux forts : le bien-être des habitants, la lutte contre le réchauffement climatique, une alimentation saine pour tous, la mise en valeur des espaces publics, la gestion des eaux pluviales ou des risques d'inondation...



L'enjeu était de sécuriser le hameau en diminuant la vitesse des voitures qui traversent le village. L'argument de l'apaisement d'une rue passante pour la sécurité des habitants a convaincu le conseil municipal. Sur une route initialement en bitume, 700 m² ont ainsi été désimperméabilisés et végétalisés dans le but de recréer une ambiance moins routière et des espaces de rencontre.

Maire de Montjoux (dép. 26 – 322 hab.)



Adaptation au réchauffement climatique

Désimperméabilisation des cours d'école :

La-Motte-Servolex a ainsi engagé une démarche de renaturation de l'école Alphonse de Lamartine (projet réalisé en 2022) avec 800m² de bitume enlevé sur 1900m² de cour, par la création d'une mare (mise en défens¹) et de grandes noues végétalisées et arborées en milieu de cour.

À **Belleville-en-Beaujolais (dép. 69 - 13 767 hab.)**, le mandat prévoit la désimperméabilisation et la renaturation des cinq cours d'école, notamment grâce à une subvention de 2 400 000 € de l'Agence de l'eau.



Cour d'école à Morancé (69)
Source Urbalyon, 2025

1 - [Extrait de la fiche du CEREMA](#) : « La mise en défens des terrains et pâturages en montagne est un outil mobilisable pour pouvoir assurer la conservation et la restauration des forêts en montagne, dans les cas où l'état de dégradation du sol n'exige pas de travaux de restauration. Cette servitude peut être utilisée par l'autorité compétente de l'État, quels que soient les propriétaires des terrains et pâturages concernés et ne peut excéder 10 ans.

Pendant la durée de la mise en défens, cette servitude permet de mener sur les terrains concernés les travaux nécessaires à la consolidation rapide du sol à condition de ne pas en changer la nature, sans que le propriétaire puisse exiger d'indemnité, à raison des améliorations que ces travaux auraient apportées à sa propriété. ».



La première école, Dumoulin, a été livrée. L'école Herriot est en cours de travaux. L'école Jean Macé suivra ensuite. Pour chacune des cours, l'ambition est très forte sur le plan d'adaptation au réchauffement climatique avec la création de mares pédagogiques infiltrant les eaux pluviales des réseaux déconnectés, la désimperméabilisation et la végétalisation des cours.

source : cour Dumoulin, Belleville-en-Beaujolais

La plantation de petites zones forestières en ville, favorables à la lutte contre les îlots de chaleur urbain (ICU), avec la micro-forêt de Miyawaki de La Motte-Servolex. Elle a été créée en novembre 2022 dans le cadre d'une démarche participative et citoyenne, sur 630 m² de terrain communal, sur la base d'une plantation initiale dense de 1800 plants différents composés d'essences locales variées (25 espèces différentes).

Micro-forêt Miyawaki, La-Motte-Servolex
Source : Urba4, 2023



i

Pour aller plus loin

Plusieurs sites diffusent la méthode Miyawaki, du nom du botaniste japonais qui l'a créée. Cette pratique de reforestation rapide s'appuie sur un dispositif en 4 étapes. Après une étude très fine de la zone à reforester, une sélection est faite au sein d'une variété de plantes indigènes d'une région. Les graines sont ensuite plantées et mises à germer dans des pépinières. Lorsque les plants ont un ou deux ans, ils sont replantés sur des terrains préparés, dont la fertilité a été amendée en amont avec des matières naturelles (écorces, mulch...). Entre 30 et 40 essences différentes (de l'arbuste aux arbres de haute tige) natives de la même zone, sont installées de façon très dense et aléatoirement afin de favoriser la biodiversité. Un léger entretien doit avoir lieu pendant les 2 à 3 premières années.

Avantage : 100 m² suffisent pour restaurer un petit écosystème forestier riche et résilient, y compris en zone urbaine, sur sols dégradés. La croissance de cette forêt est très rapide et crée rapidement un îlot de fraîcheur (-2°) en permettant l'infiltration des eaux de ruissellement. <https://permafforest.fr/blog/micro-foret/methode-miyawaki/>

La ville de Pont-Sainte-Marie (Aube) en banlieue de Troyes, (5 202 habitants) a reçu une subvention du fonds Renaturation (Fonds vert) pour créer une Forêt urbaine Miyawaki.

À noter que les agences de l'eau financent des projets de désimperméabilisation et non de renaturation. L'État finance par le « Fonds Vert renaturation » des projets de renaturation de friches ou espaces urbains, dans le cadre d'une stratégie territoriale. L'objectif est de préserver ou recréer, des espaces de nature dans le but de s'adapter aux conséquences du changement climatique par la restauration écologique des sols, la végétalisation, l'agriculture urbaine, la restauration écologique. Le terme de renaturation est encore mal défini mais inclut une remise en état écologique des sols ([voir la fiche 5](#)).



1.2

Accès à la terre pour le jardinage

Les jardins familiaux et les jardins partagés, même en milieu rural, sont des lieux de pédagogie et d'expérimentation, et améliorent la qualité de vie pour les habitants des bourgades rurales, qui n'ont pas de jardin.

Les créations de jardins partagés, de zones dédiées au maraîchage et à l'arboriculture bio intègrent souvent une dimension biodiversité :

Saint-Martin d'Uriage (départ. 38 – 5 512 hab.) a mis à disposition des terres appartenant à la commune (via un bail communal), pour permettre l'installation d'une ferme en polyculture élevage Bio à proximité d'espaces urbanisés. Le bâtiment de l'exploitation héberge actuellement une des plus importantes colonies

d'hirondelles rustiques de l'Isère et la zone de maraîchage a permis la restauration d'une mare (dans le cadre du projet « À vos mares ! » de la LPO Isère).

Belleville-en-Beaujolais (départ. 69 - 13 767 hab.) et Brion (départ. 38 - 142 hab.) ont mis en place des vergers en libre-service pour que les habitants s'approprient des espèces comestibles.



Les vergers en libre service Belleville-en-Beaujolais
Source Urba4, 2023

A Brion, la réussite du projet tient aussi à la pleine adhésion et participation des habitants qui s'impliquent dans des projets collectifs pour faire vivre, évoluer et enrichir dans la durée le verger communal.
Source : Brion



À Trévoux (dép. 01 - 6 931 hab), les "Jardins partagés Grandchamp" sont un espace de nature et de convivialité qui permet également de faire le lien avec les enjeux d'alimentation, de santé et de gestion de la ressource sol, eau.

Au-delà des ateliers de partage d'expériences sur le bouturage, la permaculture... c'est aussi un lieu de fête qui rassemble les habitants autour des produits du jardin, du réemploi, de la réappropriation des saisons et de la transmission de savoirs.



Jardins partagés à Morancé (69)
Source : Urbalyon 2023



1.3 Rapprochement avec les politiques forestières

Les forêts communales sont aussi des points d'appui de la biodiversité. Même si le lien avec la nature en ville n'est pas toujours immédiat, les stratégies forestières participent à une dynamique et une motivation globale de la commune pour agir en faveur de la biodiversité.

À Châteldon (dép. 63 – 752 hab.), la commune est déjà boisée à 80%. Elle porte aujourd'hui une politique d'acquisition foncière des parcelles forestières, afin de les entretenir et de les mettre à disposition des habitants.

La forêt communale de **La Motte-Servolex (dép. 73 – 12 167 hab.)** est bien entièrement labellisée PEFC (530 ha) depuis 2005. La commune a mis en place des îlots de sénescence depuis 2010 (24 ha répartis en 10 sites) et prévoit de porter à 50 ha cette surface à l'occasion du plan d'aménagement forestier 2025-2039. Une prochaine étape sera de s'engager dans l'élaboration d'une Charte de l'arbre en ville.



1.4

Sécurisation d'un axe routier

La rénovation de l'espace public pour sécuriser un axe routier peut intégrer facilement des éléments naturels. Les bénéfices sont multiples : sécurité, biodiversité voire îlot de fraîcheur.



C'est en donnant des choses à voir (fleurs, etc.) que l'automobiliste va ralentir et qu'on va sécuriser le lieu

Philippe Berrard - maire de Montjoux (dép. 26 – 322 hab.)



À l'inverse de l'Allemagne, il persiste en France une représentation du jardin "à la française" qui reste une conception ancrée culturellement chez les habitants et les professionnels du paysage

Maire de Montjoux (dép. 26 – 322 hab.)



Axe routier réaménagé à Montjoux La Paillette
Source : Pénélope Haas, maître d'œuvre du projet, 2021



Conditions de réussite

De 2017 à 2020, **la commune de Montjoux (dép. 26 – 322 hab.)** a saisi l'opportunité d'un projet d'apaisement de la circulation dans son centre bourg pour désimperméabiliser et végétaliser les espaces.

Le maire témoigne des conditions de réussite qui lui ont permis de mener le projet :



- La contestation de certains habitants qui trouvent cet aménagement dangereux.
- Le travail avec la maîtrise d'œuvre, qui a dû s'investir plus que prévu pour terminer le projet.
- Un budget limité et la difficulté à rassembler des financements.
- Le manque de formation de l'agent d'entretien des espaces verts.



- Le témoignage d'un expert a été l'élément déclencheur pour convaincre les élus et les habitants. Nicolas Soulier, de la commune voisine, Vesc, a écrit un ouvrage sur la réappropriation des rues par divers aménagements intitulé "Reconquérir les rues". Une réunion de sensibilisation à Montjoux a permis de changer le regard des élus locaux.
- La volonté politique est un facteur clé ; le Maire était initialement très sensible au sujet de l'écologie (lié à sa sensibilité politique, aux lectures et aux conférences sur le sujet).
- Un collectif d'habitants s'est mobilisé et impliqué dès le démarrage du projet.



1.5

Gestion des eaux pluviales

La création d'ouvrages végétalisés pour une gestion alternative des eaux pluviales apporte d'autres bénéfices aux habitants. De nombreuses actions en faveur de la nature ont pu être réalisées car intégrées dans un projet visant également d'autres objectifs comme l'amélioration de la qualité de vie. La biodiversité a constitué une dimension supplémentaire enrichissant la démarche mais ne constituait pas souvent le point de départ.

Les différentes sources de motivation identifiées et de nombreux outils vont permettre de mettre en place la nature dans les villages et petites villes.

Dans le cadre du réaménagement de son centre-ville, **Belleville-en-Beaujolais (départ. 69 - 13 767 hab.)** a créé la première « route du futur ».

Une route à haute valeur environnementale intégrant de l'enrobé bas carbone, des places de parking désimperméabilisées et des réservoirs sous la chaussée stockant l'intégralité des eaux pluviales de chaussée et des toitures voisines pour alimenter les végétaux. Il s'agit du prototype « Ecoasis » testé par EIFFAGE sur la commune..

Pour répondre au fort ruissellement, **la commune de Bram (départ. 11 - 3 254 hab.)** a aménagé un jardin de pluie qui permet de capter les eaux de ruissellement et d'assurer leur infiltration lente dans le sol. Elle sert également de zone de rafraîchissement urbain accessible aux habitants par des cheminements piétons.



Jardin de pluie à Fribourg en Brisgau (RFA)
Source : Association Grand Champ, 2021

2.

S'APPUYER SUR LES TRAMES VERTES, BLEUES, NOIRES ET BRUNES⁴



Lorène Jocteur, paysagiste-conseillère de l'URCAUE AuRA :

Investir les espaces de lisière, les franges urbaines : ces lieux de transition entre l'espace urbain et l'espace naturel ou agricole sont des points d'appui pour la Trame Verte et Bleue (TVB) et permettent de créer des espaces agréables où vivre ensemble (jardins partagés, bancs, linéaires de haies, etc.)



2.1

TVB : Trame verte et bleue

Comme une ligne TGV relie deux métropoles, la trame verte et bleue relie deux réservoirs de nature. Ce coup de pinceau réalisé à grande échelle sur les cartes des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) s'arrête souvent aux abords des villes. C'est alors aux communes ou intercommunalités de prendre le relais et de s'emparer du concept pour assurer les continuités. Voici des exemples de communes qui ont investi ces questions en créant ou restaurant les espaces urbains pour permettre aux espèces de trouver refuge ou de les traverser. Notamment, par la renaturation des berges d'un ruisseau ou d'une rivière qui traverse le village.

La Motte-Servolex (dépt. 73 – 12 167 hab.) agit depuis près de 15 ans afin de conforter sa TVB notamment par la plantation de haies vives arborées et arbustives en utilisant uniquement des essences locales. Son objectif est de réussir à relier, grâce à ce réseau de haies, les parcs et espaces verts du centre-ville (tous classés en refuge LPO) avec les zones forestières et agricoles périphériques. Le linéaire de cours d'eau et fossés constitue également un point d'appui essentiel à valoriser.



Haie vive ancienne à Belleville-en-Beaujolais

Source : Urba4 2023

Pour en savoir plus : www.capitale-biodiversite.fr

4 - voir [fiche 5](#) pour les définitions



Conditions de réussite

Retour d'expérience de la commune de La Motte-Servolex (dép. 73 - 12 167 hab.) :



- Difficulté de joindre et mobiliser certaines copropriétés : sur 6 copropriétés rencontrées par la commune seules 4 ont joué le jeu des plantations de haies vives.

Budget :

- 25000 euros pour les haies urbaines qui font partie du Plan d'actions Biodiversité (ABC)⁵ sur 7 ans.

Partenaires :

- environnementaux (ONF, LPO, CEN, FNE, CBNA etc.) et financiers (Agence de l'eau, Fédération de chasse).



- Passage de marché triennal avec une pépinière locale pour s'assurer de la reprise des plantations.
- Travail de diagnostic préalable pour créer une carte de trame urbaine avec des corridors prioritaires et secondaires identifiés (voir [fiche 7](#) Organisation projet).
- Intervention sur le domaine public ou privé (entreprises, copropriétés, particuliers) sous condition d'accord qui prend la forme d'une convention de mise à disposition de terrain.

Temps :

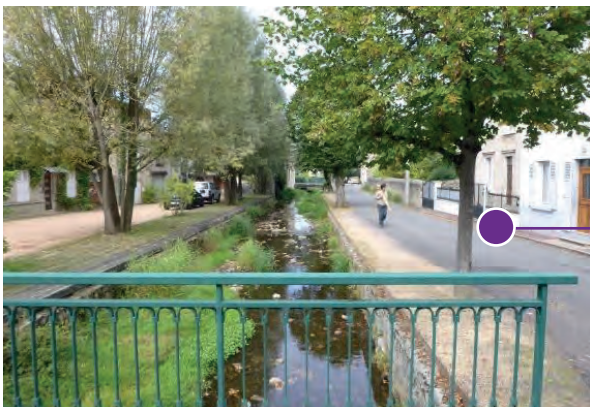
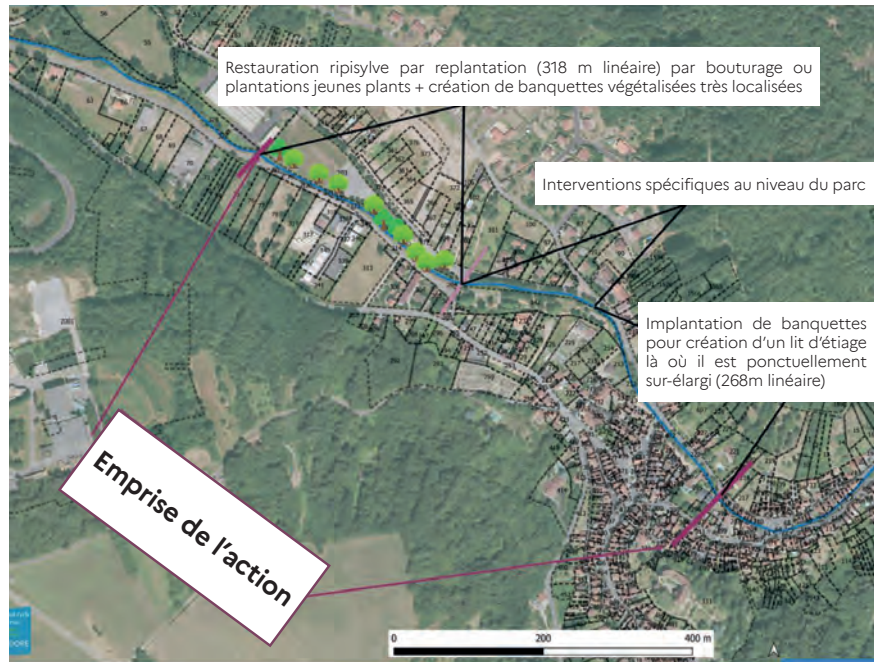
- Sur la plantation de haies, des actions régulières annuelles qui nécessitent finalement peu de temps de mise en œuvre mais un suivi important.

Belleville-en-Beaujolais (dép. 69 - 13 767 hab.) a créé en 2017 le Marathon de la biodiversité dont l'objectif est de rétablir des continuités écologiques. Il s'agit plus précisément de restaurer 42 km de haies et 42 mares pour préserver la faune, la flore et la qualité de l'eau. Depuis, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a déposé le concept et l'a intégré dans son appel à projets « Eau et Biodiversité ».

Mare du CITEAU Centre intercommunal de traitement de l'eau, construite dans le cadre du marathon de la biodiversité
Source : Mairie de Belleville-en-Beaujolais, 2022



En 2021, Châteldon (dépt. 63 - 752 hab.) a réaménagé le cours d'eau qui traverse le centre bourg, le Vauziron, par le reprofilage et la renaturation des berges. En effet, ce cours d'eau était artificialisé sur une grande partie et la ripisylve se limitait à quelques arbres. L'objectif a été de reprofiler les berges pour donner plus d'espaces à la végétation aquatique et à la ripisylve. Cela a permis également de diminuer la largeur du lit mineur. Ainsi, une profondeur d'eau plus importante permet à la vie aquatique de s'épanouir même en été quand il y a moins d'eau, car l'écoulement est moins rectiligne et plus temporisé.



Avant



Après



Réaménagement des berges du Vauziron à Châteldon
Source : l'observatoire caue du Puy de Dôme, 2009 - 2022



Trame noire : Réduction de la pollution lumineuse par l'arrêt de l'éclairage la nuit

L'association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) décerne aux communes françaises le label « Villes et villages étoilés ». Sur une échelle d'une à cinq étoiles, ce label est attribué aux communes qui font des efforts pour promouvoir la qualité de l'environnement nocturne. Il s'agit notamment de moduler l'éclairage public pour préserver des espaces d'obscurité dans les villes car la lumière artificielle trouble les rythmes biologiques des espèces nocturnes (papillons de nuit, lucioles, amphibiens, rapaces, chauves-souris).



Pancarte officielle attestant de la labellisation « Village étoilé » (Source : Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes, anpcen.fr, 2021)



Nichoires à chauve-souris
Source : Dreal Aura 2019

Laroque-des-Albères (départ. 66 – 2 245 habitants). La commune a décidé de réduire la pollution lumineuse par l'arrêt de l'éclairage la nuit. Parallèlement elle favorise le développement des chauves-souris (notamment pipistrelles) en implantant des nichoires sur le domaine public.



La trame brune pour retrouver les fonctionnalités du sol

Pour plus de détails sur les fonctionnalités des sols, se reporter à la [fiche 5](#) Nature.

Afin de remplir ses objectifs de ville perméable et bioclimatique, **Belleville-en-Beaujolais (départ. 69 - 13 767 hab.)** n'hésite pas à réinventer sa place historique du Champ de Foire. Des pieds d'arbres sont désimperméabilisés pour laisser place à plus de végétation, infiltrer l'eau et pour préserver la trame brune.



Désimperméabilisation des pieds d'arbres, place du Champ de Foire
Source : Belleville-en-Beaujolais, 2022

3.

AGIR POUR LA NATURE PAR LE PROJET



Lorène Jocteur, paysagiste-conseillère de l'URCAUE AuRA :

C'est le terrain qui fait le programme, et pas l'inverse ! La nature du sol d'un site de projet doit bien entendu être prise en compte dès l'amont de la conception. Les caractéristiques de sol et plus généralement du contexte écologique, eau, vent... caractère inondable, fertilité... déterminent le choix du projet.



C'est un axe d'intervention clé qui permet d'agir fortement en faveur de la nature en ville par des actions de restauration et de renaturation, ou encore de création d'écosystèmes : zones humides, boisements, prairies et pelouses... Ces actions s'insèrent dans des projets de requalification de parcs, places, jardins mais aussi de réaménagements de centre bourg.

Cela implique toutefois pour les communes d'avoir la capacité de mobiliser des moyens techniques et financiers conséquents, accompagnés d'un dispositif robuste de

pilotage et de planification. Ceci explique que l'on retrouve de tels exemples plutôt dans les communes les mieux dotées en financement.

Pour Lorène Jocteur, la mobilisation d'un paysagiste concepteur⁶, dont le métier est souvent méconnu, est un réel atout pour réaliser des aménagements vertueux. Les compétences techniques en matière de végétal et de paysage peuvent permettre de faire évoluer la vision des mandataires (généralement acculturés aux ouvrages de voiries et aux infrastructures grises).



Héron en bordure d'étang
Source : Dreal Auvergne-Rhône-Alpes

6 - Le paysagiste concepteur est le maître d'œuvre des projets et des études d'aménagement de l'espace extérieur, depuis le jardin jusqu'au territoire. En partenariat avec l'architecte et l'urbaniste, il intervient en amont. Son savoir-faire n'est pas seulement technique : les dimensions subjectives, émotionnelles, culturelles, sociales des paysages lui sont connues, et impulsent sa créativité. À ces dimensions créatives, s'ajoute une véritable connaissance du monde végétal, un milieu vivant en évolution permanente.

Il intervient dans des domaines divers : de l'étude générale, planification, programmation (plans de paysage, études d'impact...) à l'étude particulière, la conception, la maîtrise d'œuvre (aménagement urbains, périurbains ou ruraux, valorisation du patrimoine, réhabilitation de lieux dégradés), tout en apportant son conseil et son expertise. (citeverte.com)



3.1

Réaliser des petits aménagements favorables à la faune et la flore

- **Des actions ciblant plus particulièrement la petite/moyenne faune** (oiseaux, chauve-souris, petits mammifères, amphibiens et reptiles) : création de mares urbaines, implantation de refuges LPO, de nichoirs (oiseaux et chauve-souris) et d'écuroduc⁷, restauration de murets en pierres sèches, réalisation d'hibernaculum⁸, de chiroptéroduc⁹ etc... en fonction des espèces présentes sur le territoire et des points de rupture repérés dans le diagnostic biodiversité (voir [fiche 6](#) Enjeux Biodiversité).
- **Des actions en faveur des pollinisateurs** : création d'hôtels à insectes, de ruchers communaux, la plantation de prairies fleuries et de plantes aromatiques... Ces actions ont de plus l'intérêt d'être aisément communicables auprès du grand public et des scolaires.



Hibernaculum dans l'écoquartier des Granges à La Motte Servolex
Source : Urba4, 2023

7 - Ecuoduc : un corridor biologique artificiel, ayant pour but de favoriser le passage des écureuils en toute sécurité au-dessus d'une route ou d'un obstacle tel qu'un canal, compensant ainsi les dommages causés par l'activité humaine (MNHN).

8 - Hibernaculum : abri artificiel à destination des reptiles, rongeurs, insectes pour la période d'hivernage.

9 - Chiroptéroduc : passerelle à chauve-souris. Plusieurs exemples sur l'A89 entre Balbigny et la Tour de Salvagny (69)

Le Plan d'Actions Biodiversité de la commune de **La Motte-Servolex (dépt. 73 – 12 167 hab.)** a permis de mettre en place :

- L'implantation de prairies fleuries sauvages sur les espaces verts communaux et délaissés de voiries (1 ha de prairies en centre-ville en 2025),



Principe de l'écuroduc. Extrait d'une plaquette de sensibilisation
Source: Commune de La Motte-Servolex et Conseil Départemental de Savoie

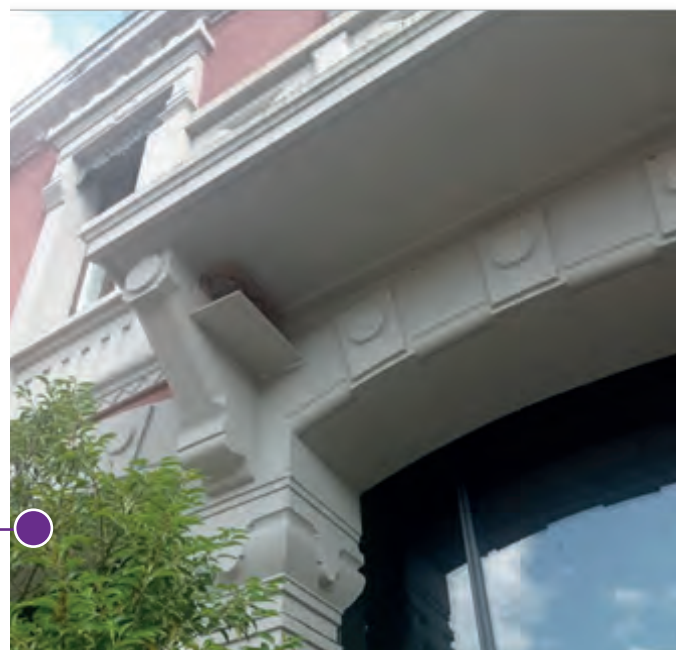
- La création d'aménagements en faveur des pollinisateurs sauvages et globalement de la biodiversité : 7 hôtels à abeilles et insectes, 4 spirales aromatiques, 5 écuoducs, 1 rucher communal, 4 mares.



Hôtels à insectes La Motte Servolex
Source : photo Urba4, 2023

La commune de Saint-Martin d'Uriage (dépt. 38 – 5 512 hab.), met en avant son action de lutte contre les pièges à faune : les agents du service espaces verts identifient lors de leurs tournées les poteaux creux, véritables pièges pour la petite faune qui y pénètre mais ne peut en ressortir, puis ils se chargent de les boucher afin d'en rendre l'accès impossible.

Aussi lors de la rénovation de la mairie, des nichoirs à hirondelles ont été installés sur les façades. À noter également la création d'un sentier des nichoirs dans le parc d'Uriage.



Nichoirs à hirondelles sur la façade de la mairie de Saint-Martin d'Uriage
Source : photo Urba4, 2023



3.2

Réaliser des aménagements d'ensemble

Les communes doivent maintenir leurs espaces de vie attractifs et conserver leurs richesses patrimoniales. Aussi, elles doivent répondre aux usages des habitants en sécurisant et favorisant l'accès aux places et aux lieux de

vie. Ainsi, le réaménagement de rue, de place, de parc, de quartier est une bonne occasion pour elles de désimperméabiliser, mettre en valeur le végétal existant et réintroduire des ensembles de végétation plus diversifiés.

Le réaménagement global de centres-bourgs

À l'origine, **Châteldon (départ. 63 – 752 hab.)** comptait de nombreux logements vacants et non habitables. La commune hérite d'un bourg médiéval, avec des maisons accolées, des jardins et d'anciennes vignes autour. Leur ambition a été de revaloriser cet habitat du centre bourg et de travailler l'espace public pour qu'il devienne le jardin de ceux qui n'en ont pas.

À l'heure de la modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, la recherche d'un habitat à la campagne devrait

pouvoir s'orienter vers une offre variée de logements de qualité, en individuel ou petits collectifs, neufs ou rénovés dans des centres bourgs attractifs et pas seulement vers l'habitat individuel pavillonnaire. Pour répondre à ces enjeux de sobriété foncière et de qualité de vie, les centres bourgs peuvent porter des projets globaux de revitalisation ou d'extension réfléchie, notamment en comblant des « dents creuses ». Ainsi, ces projets peuvent prendre en compte très en amont les enjeux naturels, et ainsi mieux les intégrer ou les réintroduire.



Renaturation de la Place Pierre Millon - Source : Commune de La Motte-Servolex, 2010

La mise en place demande du temps plus que des moyens très élevés. En amont, il faut prévoir une phase d'analyse du site et du patrimoine naturel. Il faut également veiller à intégrer les habitants au travail des paysagistes ou architectes des CAUE, des agences d'urbanisme, du PNR ou de la collectivité. La démarche de plan paysage peut permettre également de faire ressortir les enjeux essentiels. (voir [fiche 2](#) Planification et urbanisme).

À La Motte-Servolex (départ. 73 – 12 167 hab.) la renaturation de la place Pierre Millon a permis de :

- Désimperméabiliser 1775 m² d'une place publique et du parking attenant ;
- Créer un jardin de pluie au centre du parking ;
- Aménager trois tènements végétalisés en terrasses successives avec conservation des arbres existants et y installer un jardin partagé ;
- Aménager une mosaïque d'herbes aromatiques ;
- Installer une boîte à livres en libre service et un hôtel à insectes en bordure du jardin partagé.

L'aménagement d'un cours d'eau pour valoriser le centre du bourg

La commune de La Rivière (départ. 38 - 725 hab) a réalisé suite à une crue violente, un aménagement amont du torrent qui descend du Vercors pour atténuer les risques d'inondation. Un bassin de retenue de crue, intégré au projet de rénovation du centre bourg, sous la place centrale, a permis

le réaménagement de la place, avec un restaurant-épicerie, une chaufferie collective bois pour de nouveaux logements sociaux, des gîtes communaux et salles communes. En aval du bourg, les bords du cours d'eau sont aménagés en parc, avec une petite zone humide.



La passerelle sur la commune de La Rivière
Source : DREAL Aura, 2017



La place centrale le long de la rivière et le bassin d'orage
Source : site internet de la commune de La Rivière

Valoriser la nature dans un projet d'ensemble autour d'une nouvelle école

Des projets plus globaux peuvent intégrer différents aspects de biodiversité. C'est le cas de la petite **commune de Meys (dépt. 69 - 855 hab)**. L'école « historique » devenue trop étroite et très difficile à agrandir, l'analyse d'un autre site a été réalisée avec les habitants. Elle a permis de repérer la présence d'une source, de vents dominants et la vue sur le grand paysage. La nouvelle école a été implantée dans la courbe de niveau, en artificialisant peu le sol, la cour est peu imperméabilisée et a été plantée d'arbres pour l'ombrager. L'eau de sa toiture est récupérée. Le recensement

des places de stationnement existantes dans un rayon de 150 mètres a permis d'en limiter la création. La fermeture de la route aux heures d'entrées/sorties favorise l'accès piéton. L'ensemble du site « le quartier de la Motte » inclut des jardins familiaux « zéro phyto », des toilettes sèches, un parc avec des jeux et un bassin d'orage, des cheminements piétons et des logements sociaux « bâtiment basse consommation (BBC) ». Ce projet a été élaboré dans le cadre de la démarche EcoQuartier.



École de Meys (69 -863 habitants), jardins familiaux en contrebas
Source DREAL Aura 2020

L'aménagement de logements dans un espace naturel

S'il reste parfois nécessaire de construire des logements dans un espace non artificialisé, l'exemple de l'écoquartier (ou éco-hameau) des Granges à **La Motte-Servolex (départ. 73 – 12 167 hab.)**, qui s'étend sur 17 ha d'une ancienne friche industrielle, est représentatif : il associe aux 560 logements attendus, un

véritable « parc nature » de 2,5 ha basé sur la restauration de zones humides et la création de nombreux aménagements pour la faune et la flore. La conception, la mise en œuvre puis la gestion des espaces naturels sont réalisées avec l'assistance du CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels) Savoie.



Passage à faune installé sur l'ensemble du site pour protéger le passage des petits habitants de l'éco hameau



La passerelle dans la zone nature, lors de sa construction en mai 2022



Hibernaculum installé dans le parc nature



Route d'accès au site



Pieux de soutien de la passerelle permettant de traverser la zone humide du site



Parking visiteurs sur lequel les plantations prennent place au fil du printemps



Pour aller plus loin

Sur la démarche EcoQuartier

En région AuRA, 54 projets ont déjà été labellisés EcoQuartier.

Portée par le ministère de la transition écologique, cette démarche promeut la réalisation d'opérations de construction exemplaires en termes d'aménagement durable : sobriété énergétique et consommation des ressources ; résilience au changement climatique... La préservation des richesses existantes sur le site du projet et le renforcement de la présence du végétal en est donc un pilier fort.

Le référentiel Ecoquartier correspond à une grille de question que tout porteur de projet ou aménageur doit se poser avant de construire un Ecoquartier. Il est régulièrement mis à jour, pour répondre aux nouveaux défis de la ville durable, en particulier la résilience, ainsi qu'aux nouvelles priorités des politiques publiques dont l'objectif de « zéro artificialisation nette des sols » de la loi Climat Résilience, la « réglementation RE 2020 », les évolutions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain. Il a été transformé en juin 2023 en guide de l'aménagement durable.

Parmi les 4 dimensions et les 20 engagements, sont particulièrement intéressants pour intégrer la nature :

- La dimension « Cadre de vie et usages » avec les engagements 6 - « (Re) faire le quartier avec l'existant » ; 8 - « Assurer un cadre de vie favorable au bien-être et à la santé » ; 9 - « Concevoir un projet alliant qualité urbaine, paysagère et architecturale » ;
- La dimension « Environnement et climat » avec les engagements 16 - « Renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux risques » ; 17 Contribuer à l'atténuation du changement climatique et favoriser la sobriété et les énergies renouvelables » ; 20 - « Préserver et restaurer les sols, la biodiversité, les milieux naturels ».

Lien vers le référentiel :

<https://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/document/nouveau-referentiel-ecoquartier-2023/>

Lien vers le guide :

<https://www.ecologie.gouv.fr/guide-lamenagement-durable>

Tous ces projets concourent à apporter plus de nature dans les petites villes et villages mais il est essentiel d'agir également dans les documents d'urbanisme pour avoir une vue d'ensemble, réglementer et protéger ces espaces.

Cette fiche fait partie d'un ensemble de 7 fiches du cahier de recommandations :

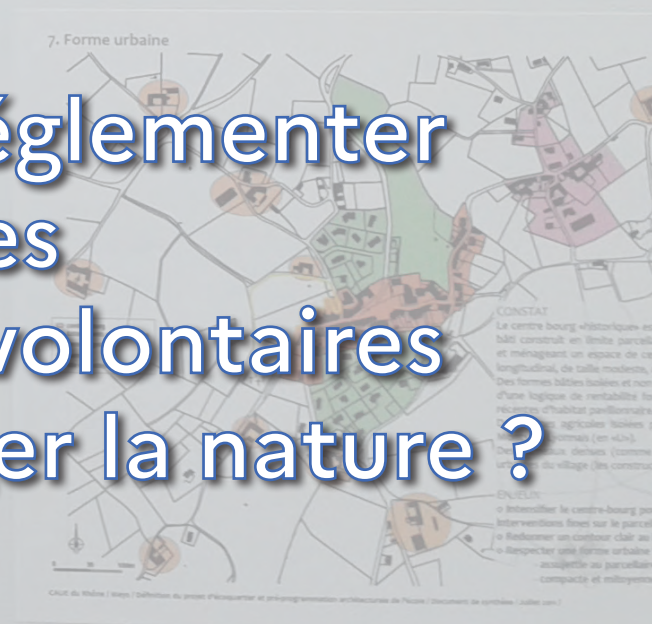
« Accueillir la nature dans nos petites villes et villages »

Publication : Préfète de Région Auvergne-Rhône-Alpes, Avril 2026

Réalisation : Urba 4 / DREAL AuRA



Fiche 2



Comment réglementer ou porter des démarches volontaires pour protéger la nature ?

1. Mobiliser un outil central, le Plan Local d'Urbanisme – intercommunal
2. Mobiliser les nombreux outils réglementaires des PLU et des PLUi
3. Porter des démarches volontaires



Lorène Jocteur, paysagiste-conseillère de l'URCAUE AuRA

De nombreux outils existent mais ils sont encore méconnus et il manque parfois d'ambition politique pour protéger les espaces avec vision.



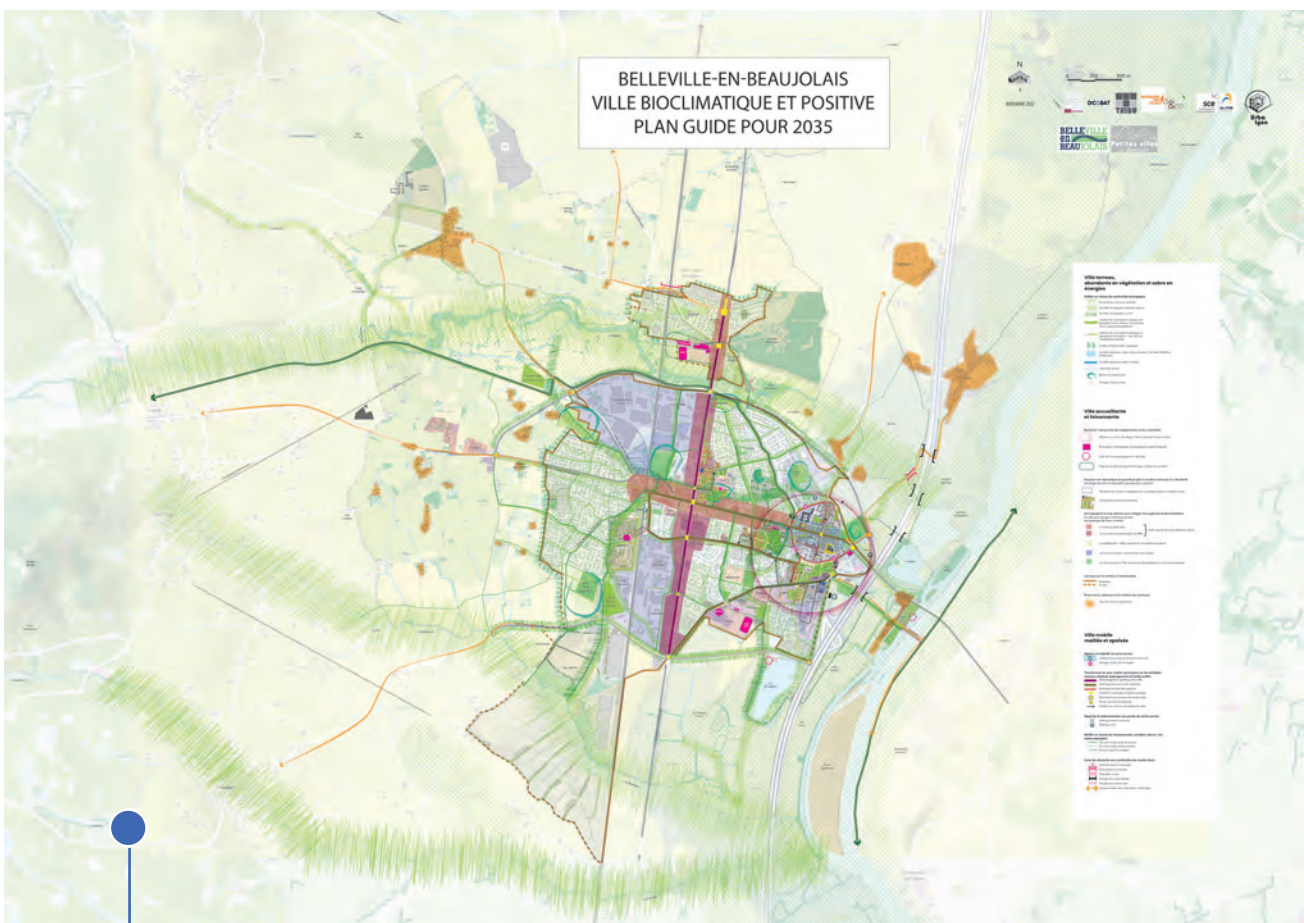
La planification territoriale aborde et croise de multiples enjeux liés aux logiques de renaturation : rafraîchissement urbain, perméabilité des sols pour les eaux pluviales, réduction de la vulnérabilité au risque inondation, création de milieux favorables à la biodiversité et de continuités écologiques, amélioration globale du cadre de vie, etc.

Une planification locale est l'occasion de définir une vision à long terme de son territoire. Pour accélérer la dynamique de renaturation, un engagement politique fort est nécessaire et doit se matérialiser dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, etc.).



La révision du PLU a été l'occasion de travailler sur les formes urbaines pour les adapter au paysage de montagne : conserver les formes naturelles en s'intégrant dans la pente, respecter les talus, éviter d'aplanir le terrain etc.

Saint-Martin d'Uriage (dép. 38 – 5 512 hab.)



Plan Guide Belleville-en-Beaujolais - Ville bioclimatique et positive pour 2035



MOBILISER UN OUTIL CENTRAL, LE PLAN LOCAL D'URBANISME – INTERCOMMUNAL

Qu'il soit communal ou intercommunal, le PLU est un outil central et largement conseillé pour encadrer l'aménagement d'un territoire, en tenant compte de ses spécificités.

	Plan Local d'Urbanisme communal (PLU)	Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
Description et objectifs du document	<p>Le PLU donne les orientations de l'aménagement global d'une commune en termes d'urbanisme, de transport et d'habitat. Il compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un rapport de présentation • un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) • des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) • un zonage, qui divise le territoire en zones (urbaines, à urbaniser, agricoles, etc.) soumises à des règles d'urbanisme spécifiques • divers documents graphiques (carte de la commune, etc.) • un règlement • des annexes 	<p>Le PLUi s'apparente à un PLU regroupant plusieurs communes et permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • homogénéiser les règles entre communes • mutualiser les études et les réflexions • simplifier l'instruction • construire un projet de territoire en commun (Trames Vertes et Bleues (TVB), etc.).
Communes interrogées disposant du document	<p>Sauxillanges, Châteldon, Gannat, Riorges, Saint-Martin d'Uriage</p>	<p>La Motte-Servolex (PLUi Grand Chambéry), Brion (PLUi Bièvre Isère communauté) Belleville-en-Beaujolais (PLUi Saône Beaujolais)</p>



Recommandations

Pour connaître les documents réglementaires s'appliquant à chaque commune, se référer au site : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Pour connaître les outils réglementaires mobilisables dans les PLU et PLUi, voir page suivante.

Et si ma commune n'a pas de PLU(i) ?

En l'absence d'un PLU(i), les communes peuvent disposer d'une **carte communale**, un document d'urbanisme simplifié déterminant la mise en application du **Règlement National d'Urbanisme (RNU)** et du Code de l'urbanisme

sur le territoire de la commune. Son champ d'action est nettement moins stratégique et moins puissant. Pour connaître les démarches volontaires mobilisables en l'absence d'un PLU(i), se référer à la **partie 2.2**.

	Le Règlement National d'Urbanisme (RNU)	La carte communale
Description et objectifs du document	<p>Cadre réglementaire national qui s'applique aux communes n'ayant pas de document d'urbanisme local.</p> <p>Le RNU fixe les règles générales applicables en matière d'utilisation des sols, de construction et d'aménagement sur l'ensemble du territoire français.</p>	<p>Document d'urbanisme simplifié qui fixe les règles générales d'utilisation des sols sur le territoire communal en s'appuyant sur le RNU.</p> <p>Ses documents graphiques distinguent les zones où les constructions sont autorisées ou interdites.</p>
Limites de l'outil	<p>Caractère général peu adaptable aux spécificités locales, ce qui limite son efficacité pour intégrer des objectifs de préservation de la nature en ville.</p> <p>Complexité d'instruction notamment sur le principe d'urbanisation limitée (arbitrage à l'instruction)</p>	<p>Manque de précision (détails des règles de construction ou d'aménagement, etc.) et de vision à long terme.</p> <p>Ne permet pas toujours de prendre en compte les enjeux environnementaux (préservation de la biodiversité, gestion des eaux pluviales, etc.)</p>



Auditorium extérieur à Chasselay (69)
Source Urbalyon 2025



MOBILISER LES NOMBREUX OUTILS RÉGLEMENTAIRES DES PLU ET DES PLUi

La mise en œuvre d'outils de protection réglementaire de la nature en ville peut se réaliser à plusieurs niveaux.



Via une traduction graphique dans le plan de zonage

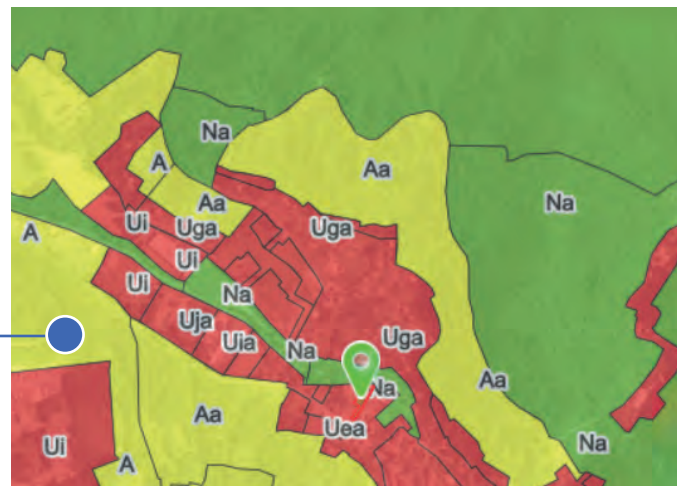
Le règlement graphique du PLU est la traduction concrète et spatialisée des grandes orientations du PADD.

Afin de traduire le projet politique de la commune, les ambitions peuvent apparaître clairement dans le PADD. Le règlement graphique :

- **Fixe les grandes orientations d'urbanisme pour une intercommunalité ou une commune**, en affirmant les principes qui guident le développement en matière de logement, de transport, d'économie, d'égalités territoriales, d'environnement, de Trame Verte et Bleue, etc.
- **Permet de justifier la mise en œuvre d'outils réglementaires dédiés au niveau du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, en s'appliquant par conformité aux autorisations de construire.

Le tracé est une étape clé pour délimiter le territoire en plusieurs zones (agricoles, urbaines, naturelles, à urbaniser, etc.) soumises à des règles différentes. Le tracé permet donc de fixer et protéger la vocation de chaque zone.

En plus de rendre visible tous les éléments spécifiques d'un territoire, le plan de zonage garantit la vision d'ensemble et la prise en compte des continuités écologiques. La Trame Verte et Bleue (TVB) peut donc se matérialiser et se dessiner des zones périphériques jusqu'au cœur de ville ou de bourg.



Traduction graphique des zones naturelles (Na) et les jardins urbains (Ui) dans le cœur de la commune de Châteldon, illustrant les enjeux de TVB
(Source : Géoportail-urbanisme, 2017)

- **Quels outils graphiques peuvent être mobilisés pour aller plus loin ?**

Si la protection de la TVB passe en premier lieu par son inscription au sein des zonages A et N, cela ne garantit pas systématiquement le caractère non-constructible des zones qu'elle traverse. C'est pour cela que d'autres outils graphiques peuvent venir renforcer et préciser les règles de protection :

- **Les éléments ou structures végétales à protéger ou à requalifier, comme support et contributeur de la TVB ou du paysage** (articles L. 151-19, L. 151-23 alinéa 1 et R. 151-43 5° du code de l'urbanisme). Il s'agit par exemple des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV).
- **Les EBC, Espaces Boisés Classés** (article L. 113-1) permettant de protéger les espaces boisés les plus remarquables (arbres isolés, alignement d'arbres, petits bois, parc, cimetière, coulée verte, etc.). L'EBC est la protection maximale engendrant un gel de la constructibilité des sols, et nécessite une révision du PLU pour être modifiée.
- **Les terrains cultivés et espaces non bâtis nécessaires aux continuités écologiques à protéger et inconstructibles en milieu urbain** (article L. 151-23 alinéa 2), permettant de protéger les terrains cultivés (jardins partagés, etc.) ou les parcs paysagers.
- **Les ER, Emplacements Réservés pour les espaces verts à créer et espaces nécessaires aux continuités écologiques** (article L. 151-41 3°). L'ER protège l'usage d'un terrain et peut servir à la commune pour acquérir du foncier et le gérer.

La commune de **Pagny-sur-Moselle (départ. 54 – 3 953 hab.)** a mis en place un ER pour protéger une espèce d'oiseau et des sources, dans un milieu riche en biodiversité.

La commune de **Saint-Rémy (départ. 71 – 6 476 hab.)** s'est dotée d'un ER pour la création d'un écoquartier permettant d'étoffer le maillage de parcs et jardins publics ou familiaux

La commune de **Muttersholtz (départ. 67 – 2 288 hab.)**, élue Capitale française de la Biodiversité en 2017, a mis en place deux ER pour renforcer sa TVB :

- création d'une continuité écologique à l'Est de la commune, pourtant classée en zone N (naturelle) ;
- aménagement d'une continuité écologique en lisière, d'une emprise de 10 mètres de large, classée en zones constructibles A (à aménager) et U (urbanisée).

Elle a également créé des « espaces plantés à conserver ou à créer au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme ».



Via le règlement écrit

Dans le règlement écrit, des outils peuvent être mis en œuvre pour limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser la renaturation des surfaces.

En effet, la nature des revêtements (plus ou moins perméables ou végétalisés) influence leurs capacités à infiltrer l'eau.

- **Le Coefficient de Pleine Terre (CPT)** est le rapport entre la surface constituée de pleine terre et la superficie totale du terrain. Facile à mettre en place, un CPT minimal à respecter peut-être inscrit dans le règlement écrit ou graphique.
- **Le Coefficient de Biotope Surficiel (CBS)** est le rapport entre la somme des surfaces favorables à la biodiversité (surfaces éco aménageables) et la superficie totale du terrain. Le CBS permet d'évaluer la qualité environnementale d'une parcelle, d'un îlot, d'un quartier, ou d'un plus vaste territoire.

Le CPT et le CBS sont définis par type de zones. Le CPT se base sur des règles « faciles à instruire ». Ces outils peuvent être également intégrés dans les OAP (se référer à 2.1.3).

À Montcarra (département 38 – 606 hab.), un CPT a été imposé en fonction de la taille et de la nature des parcelles (Zone Ua : CPT > 20%, Zone Ub : CPT > 35%, etc.).

À Brignais (département 69 – 12 330 hab.), un CBS a été intégré au PLU en 2020 après une enquête publique.

Pour renforcer la présence de la nature et de la biodiversité sur le territoire, il est également

possible d'intégrer dans le règlement écrit ou dans une OAP :

- **Des obligations de plantation** (par exemple, les règles de stationnement obligent à planter des arbres sur les nouveaux parkings, etc.)
- **L'obligation d'une diversité minimale d'espèces ou de strates de végétation** (herbacée, arbustive, arborée)
- **Une liste d'espèces interdites** (car allergènes, invasives, etc.) ou conseillées (car locales ou résistantes face aux évolutions climatiques, etc.).



2.2

Via les OAP thématiques ou sectorielles



Lorène Jocteur, paysagiste-conseillère de l'URCAUE AuRA

Les OAP thématiques ne sont généralement pas toujours bien connus des élus. L'enjeu est donc de diffuser la connaissance en matière de protection réglementaire pour susciter un réel engagement politique et fournir un discours argumenté pour l'adoption des outils.



Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives qui peuvent :

- Porter sur un secteur donné du territoire (**OAP dites de «secteurs», «sectorielle» ou de «quartier»**). Ce type d'OAP s'applique à un secteur du territoire sur lequel on définit un projet urbain, avec une approche multithématique. Il s'agit d'un prolongement du règlement indiquant de grands principes à suivre. Pour tenir compte des particularités du territoire, la réalisation d'OAP sectorielles permet d'encadrer le devenir d'un secteur de projet et de favoriser l'intégration des

continuités écologiques. Les OAP sont déclinées selon les spécificités de chaque pan du territoire et peuvent être dédiées à la gestion de l'eau, la nature en ville, le développement de haies, de maillages bocagers, de clôtures perméables, etc. Elles peuvent introduire des outils tels que les coefficients de biotope surfacique (CBS) ou de pleine terre (CTP), évoqués plus haut, ou des études d'opportunité, des cahiers de recommandations, des espaces végétalisés à valoriser (EVV), etc.

- Avoir une approche plus globale sur un enjeu spécifique (**OAP dites «thématiques»**, qui agit en complément d'un projet global).

Certaines communes ont intégré des OAP thématiques afin de mieux prendre en considération les défis posés par les enjeux environnementaux :

Dans le cadre de l'élaboration du PLUiHD en 2019, **La Motte-Servolex (départ. 73 – 12 167 hab.)** a participé à la réflexion sur l'**OAP thématique «Cycle de l'eau»**, proposée par Grand Chambéry et en lien avec le CISALB (Comité Intercommunautaire pour l'Assainissement du Lac du Bourget), favorisant la prise en compte du cycle de l'eau dans la préservation des milieux et des ressources, et l'aménagement, à travers 3 thématiques :

- La sauvegarde de la qualité de l'eau de la nappe phréatique ;
- La gestion du risque face aux écoulements exceptionnels ;
- Les bonnes pratiques pour une gestion intégrée des eaux pluviales en maintenant « autant que possible » des espaces en pleine terre et en recourant à des revêtements perméables qui facilitent l'infiltration des eaux pluviales et limitent le ruissellement.

Dans ce cadre, le projet de requalification de la zone d'activité de la Cassine (20 ha) a été orienté à partir du relief naturel de la vallée, et des différents états qui le constituent (fond humide, plaine alluviale, affleurement rocheux, chemin de l'eau). La plupart des espaces végétalisés entretiennent une relation directe avec l'eau : ils l'infiltrent, la conduisent, la stockent, sans séparation entre usages du sol, gestion hydraulique et support de biodiversité.



Exemple de transcription de l'OAP « cycle de l'eau » ; projet de requalification de la zone d'activités de la Cassine
Source : Grand Chambéry ©AAUPC Chavannes & Associés, 2017

Par ailleurs, le **PLUi du Grand Chambéry** intègre :

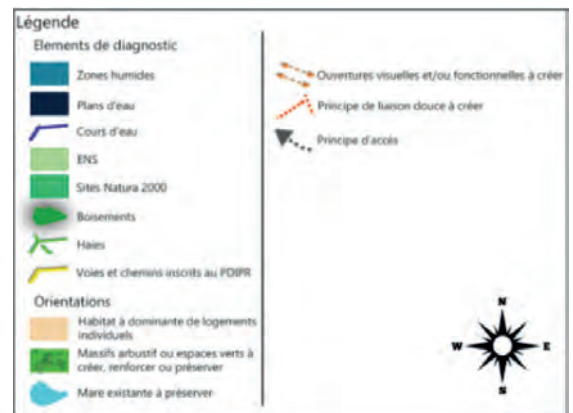
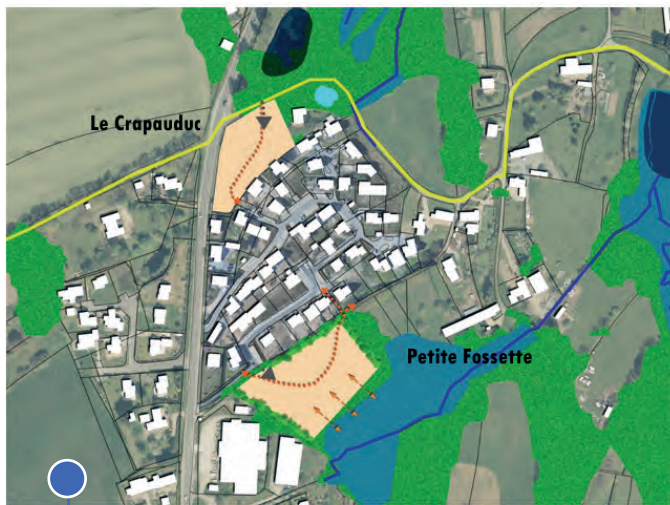
- La Trame Verte et Bleue (TVB) avec des prescriptions et une trame graphique réglementaire pour sa préservation ;
- Les linéaires de haies plantées en protection paysagère ;
- Le recensement des arbres remarquables ;
- Un travail sur la perméabilité des clôtures en faveur de la biodiversité.

Enfin, la commune travaille sur les écoquartiers en y imposant un cahier des charges environnemental très rigoureux et en exigeant une intégration du projet au cœur des enjeux écologiques et paysagers (création d'un parc nature à caractère humide visant à restaurer la zone humide classée d'intérêt remarquable).



Élue « Meilleure petite ville pour la biodiversité » en 2019 au concours Capitale française de la biodiversité, **Saint-Lunaire (départ. 35 – 2 647 hab.)** a mis en place une **OAP « TVB Biodiversité »** pour :

- Protéger les habitats pour la biodiversité et les paysages ;
- Pérenniser les actions de renaturation réalisées ou en cours de développement ;
- Réaliser des diagnostics biodiversité pour apporter des prescriptions et des préconisations : clôtures relevées pour le passage de petits mammifères, nichoirs pour les oiseaux, réglage de l'intensité de l'éclairage nocturne, refuser la conformité du permis de construire dans une ZAC, via le règlement prévoyant l'interdiction des bâches plastiques ;
- Créer un label communal « Jardins Bio-Divers-Cité » pour les particuliers et une charte pour la gestion des jardins privés.



Plan de l'OAP « TVB et biodiversité », Secteurs 5 et 6 (Petite Fossette et Le Crapauduc)
Source : Révision PLU commune de Saint-Lunaire, 2022

i

Pour aller plus loin

Consulter le guide « PLU(i) et biodiversité : [concilier nature et aménagement](#) »

L'édition 2019 du guide « PLU(i) & biodiversité » est issu des travaux du Club PLU(i) & biodiversité animé par l'ARBE PACA.

Le Club PLU(i) & biodiversité est un groupe de travail qui rassemble des collectivités, services de l'Etat, gestionnaires d'espaces naturels et de milieux aquatiques, agences d'urbanisme, CAUE, bureaux d'études, associations.

Ce document technique et pratique répond aux questions que se posent les collectivités sur l'intégration de la biodiversité dans le cadre de l'élaboration de leur document d'urbanisme. Le guide est illustré et riche de nombreux retours d'expériences, exemples de rédaction de règlements, références juridiques, ...

3.

PORTER DES DÉMARCHES VOLONTAIRES



Lorène Jocteur, paysagiste-conseillère de l'URCAUE AuRA

« Un plan paysage, un plan guide permettent de mettre en regard les espaces utiles à la TVB avec d'autres éléments structurants du paysage à différentes échelles comme l'eau, les espaces de nature et les espaces ouverts non bâtis, la présence de haies etc. L'intégration dans la réflexion de l'ensemble de ces échelles d'appréhension permet de concevoir les continuités vivantes dotées de plans de gestion réalistes. »

« L'élaboration d'un plan guide dédié au paysage permet de s'inscrire dans un récit, dans une histoire plus longue. De quoi on hérite et vers quoi on va... »



3.1

Observer et renforcer la connaissance du territoire pour orienter ses actions

Pour assurer la cohérence des projets présentés par les acteurs privés ou publics, les outils réglementaires ont parfois besoin d'être amorcés ou complétés par des démarches volontaires.

On respecte et on protège bien ce que l'on connaît. Sur ce principe, la connaissance du patrimoine végétal d'une commune est indispensable à sa

protection. Pour cela, la commune peut observer son territoire et se faire accompagner par des structures externes (paysagistes, urbanistes, CAUE, ...).

Un état des lieux permet d'identifier les secteurs à enjeux, à prendre en compte dans la planification (voir [fiche 6 Enjeux Biodiversité](#)).



Atelier animé par le CAUE de Loir-et-Cher pour l'élaboration d'un plan guide dans la commune de Bracieux

Source : CC du Grand Chambord, 2022



Recommandations

Zoom sur le **Plan guide dédié au paysage** : un exemple de démarche pour construire sa vision. L'élaboration d'un plan guide dédié au paysage permet de mener une réflexion stratégique à long terme pour imaginer le futur des villages et des paysages que l'on souhaite conserver ou voir émerger.

Ce travail s'appuie sur la connaissance et la cartographie de l'état :

- Des enjeux relatifs à l'eau (terres inondables, disponibilité de la ressource pour arroser les espaces verts, perméabilité du sol et potentiel d'infiltration, etc.)
- Des sols et de leurs qualités agronomiques
- De la biodiversité et corridors écologiques (patrimoine arboré, arbustif, TVB, etc.) : se référer à la [fiche 6](#) Enjeux Biodiversité
- De la propriété (privée ou publique) des espaces végétalisés ou à végétaliser
- Des îlots de chaleur et du potentiel de désimperméabilisation des surfaces en surchauffe
- Des usages des espaces végétalisables, des enjeux de cadre de vie, mobilité, etc.

Ces données terrain peuvent conditionner le choix des projets à développer sur le territoire. Ce recensement peut ensuite être transcrit sous un format cartographique (carte de la TVB) puis traduit dans le PLU.

À positionner idéalement en début de mandat (mais pouvant se faire à tout moment pour redonner un cap aux acteurs), le plan guide combine l'ensemble des échelles et mêle les prismes de lecture d'un territoire.

Un plan guide permet de dépasser l'action opportuniste de renaturation en créant une vision pour argumenter auprès des citoyens et faire des économies à long terme.

L'appel à projets « Plans de paysage »

Par ailleurs l'État propose aux collectivités locales ou leurs groupements, de candidater à un appel à projets [« Plans de paysage »](#). Le plan de paysage est une démarche volontaire destinée à définir ou enrichir un projet de territoire par le prisme intégrateur du paysage. En s'engageant dans l'élaboration d'un plan de paysage, la

collectivité locale contribuera à accompagner la transition écologique de son territoire dans les domaines de l'aménagement des transports du tourisme des énergies renouvelables, de l'alimentation, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention des risques ou de la reconquête de la biodiversité.

3.2

Sensibiliser et engager les acteurs pour protéger les arbres

Les arbres sont ancrés dans le sol grâce à leurs racines, invisibles et non détectables. En cas de travaux à proximité, les risques de dégradation des arbres sont importants, ce qui nuit à leur développement et à leur pérennité.



Alignement d'arbres gravement atteints après le creusement d'une tranchée
Source : ApiTrees, 2020



Travaux de voiries et réseaux divers (VRD) effectués trop près de l'arbre qui a déjà subi une dégradation au tronc -
Source : Cambios

Deux démarches complémentaires sont mobilisables par les communes pour protéger le patrimoine arboré :

- **La charte de l'arbre** est un outil destiné à sensibiliser et rassembler ses signataires souhaitant mettre en œuvre des actions en faveur des arbres en ville. Les signataires sont les collectivités, les entreprises du paysage, les citoyens, etc. Chacun s'engage, à son échelle, à mettre en œuvre les recommandations énoncées pour protéger, planter et entretenir les arbres durablement.

Depuis 2011, [la Charte de l'arbre](#) de la **Métropole de Lyon** sensibilise les acteurs de

l'aménagement à la protection des arbres et marque l'adhésion éthique des signataires aux « valeurs de l'arbre ». Cette charte a d'ailleurs été signée en 2013 par **Belleville-en-Beaujolais**, première commune signataire hors périmètre de la métropole.

La petite ville de **Melesse (départ. 35 - 7 400 hab)** s'est dotée d'[une charte de l'arbre](#) qui précise les modalités de gestion des arbres dans la ville, les obligations en matière d'entretien et également définit les arbres d'intérêt communal, c'est-à-dire les arbres à préserver comme partie du patrimoine de la commune.



Le [barème de l'arbre](#) est un outil simple, gratuit et accessible à toutes les communes, créé pour améliorer leur protection.

Actualisé en 2020 par Plante & Cité, le CAUE 77 et Copalme (association d'arboristes élagueurs grimpeurs), le barème de l'arbre contient deux outils :

- La **Valeur Intégrale Evaluée de l'arbre (VIE)** permet d'évaluer en euros la valeur d'un arbre (en fonction de sa taille, son essence, etc.) afin de sensibiliser à son importance et sanctionner en cas de dégradation.

Le **Barème d'Évaluation des Dégâts Causés (BED)** permet de quantifier l'ampleur des dégâts en cas de sinistre accidentel ou volontaire (par des entreprises, des particuliers, etc.) et de calculer le dédommagement à réclamer par la commune.

L'adoption de ce barème doit être décidée en conseil municipal ou communautaire. Il peut être intégré dans le règlement de voirie, le document d'urbanisme local, le cahier des charges des contrats de travaux (CCTP), les communiqués aux habitants, ou annexé au PLU.

Les communes de **Semoy (départ. 45 – 3 204 hab.)**, **Riorges (départ. 42 – 11 034 hab.)** et **Gordes (départ. 84 – 1 664 hab.)** utilisent le barème de l'arbre pour protéger leur patrimoine arboré.





Saisir les opportunités foncières et financières, au service de ses projets

La planification s'appuie sur une **stratégie foncière** pour sa réalisation. Il en est de même, pour le développement d'espaces de nature. Une collectivité peut acheter un terrain à enjeux pour le protéger d'un risque d'artificialisation ou pour y développer un projet précis s'inscrivant dans la stratégie Trame Verte et Bleue (TVB). Elle peut aussi repérer des espaces à renaturer.

Les communes peuvent pour cela s'appuyer sur les compétences d'un Établissement Public Foncier (EPF) local ou d'État ; 86 % des communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont adhéré à l'un des six établissements existants. Une veille foncière peut également être mise en place avec leur appui selon la complexité du projet et la dureté foncière. Les agences d'urbanisme et les CAUE sont également de bon conseil.

Plusieurs aides d'État existent à cette heure, dans le cadre du « Fonds Vert », elles contribuent à financer les projets de renaturation, de désimperméabilisation, de restauration de friches urbaines ou de continuités écologiques.

Les ressources foncières disponibles peuvent être de divers types :

- **Foncier public** : Il s'agit des terrains appartenant à des collectivités territoriales et à leurs groupements, ainsi qu'aux établissements publics ou à l'État. (cf code général de la propriété des personnes publiques - CG3P).
- **Foncier privé** : Les terrains détenus par des propriétaires privés. Agir sur ce type de foncier peut s'avérer difficile ou du moins, très dépendant de la volonté des propriétaires fonciers en question. Ils offrent tout de même de belles opportunités (parcs...) pour la création d'espaces de nature, accessibles notamment par la négociation, par le biais de partenariats public-privé ou de programmes incitatifs, comme les Obligations Réelles Environnementales (ORE), dispositif foncier de protection de l'environnement et par les zonages liés à la planification.



Pour aller plus loin

Pour en savoir plus sur les aides financières existantes, ce moteur de recherche cible les aides selon les thématiques et les localisations. Vous pouvez ainsi savoir, par exemple, comment financer les aides à la désimperméabilisation sur votre commune.

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Les deux outils suivants peuvent inciter à passer à l'action. Les incitations financières peuvent encourager les propriétaires privés à entreprendre des actions en faveur de la nature. :

- **Des augmentations de la part communale de la Taxe d'Aménagement (TA)** pour les secteurs en extension urbaine afin de

rendre ces opérations moins intéressantes financièrement

- **Des Emplacements Réservés (ER)** dont la finalité est l'acquisition foncière par la commune pour pouvoir y développer des projets de renaturation



Agir avec pédagogie et rigueur aux différentes étapes d'un projet

De la planification des projets d'aménagement au contrôle sur le terrain en passant par l'instruction des dossiers, la prise en compte de nature nécessite une approche très fine (un regard naturaliste dans les OAP par exemple). Pour Philippe Clergeau, expert en écologie urbaine et territoriale, « *un écologue devrait être associé à chaque début de projet* ».

Les communes peuvent créer des espaces de discussions avec les acteurs de l'aménagement afin de les sensibiliser aux enjeux de nature en ville et de faciliter l'intégration de leurs exigences. Elles peuvent également intervenir et sanctionner les aménageurs en cas de non-respect des exigences sur l'instruction des dossiers et des contrôles de

terrain.

Belleville-en-Beaujolais (dép. 69 - 13 767 hab.) s'est orientée vers une approche pédagogique, notamment via la création d'un comité d'urbanisme permettant d'évaluer et de réorienter chaque projet en amont. Réunissant élus, techniciens et le CAUE, ce comité permet de recevoir les pétitionnaires et d'alerter sur les sols, les arbres, etc. La commune perçoit désormais les changements dans l'approche des promoteurs (qui réalisent des études faune/flore, etc.). Par ailleurs, la restructuration du service d'urbanisme a permis de créer un poste d'instructeur de projets pour travailler en amont l'accompagnement des projets privés.

Une fois les aménagements créés et protégés il s'agit de les faire perdurer en adoptant une gestion des espaces de nature adaptée.



Recommandations

Il est prudent que les collectivités prévoient dans leur budget dédié à la gestion des espaces naturels, une partie réservée notamment pour la sensibilisation et la formation des agents.

Cette fiche fait partie d'un ensemble de 7 fiches du cahier de recommandations :

« Accueillir la nature dans nos petites villes et villages »

Publication : Préfète de Région Auvergne-Rhône-Alpes, Avril 2026

Réalisation : Urba 4 / DREAL AuRA

Votre commune s'engage à entretenir
cet espace sans pesticide
pour préserver la biodiversité

de tous

de tous

Fiche 3

ESPACE SANS PESTICIDE

objectif
zéro pesticide
dans nos villes et villages

Comment mettre en place une gestion écologique des espaces dédiés à la nature ?

1. **Le nécessaire temps de l'acculturation**
2. **S'organiser, s'appuyer sur les ressources humaines disponibles et chercher des financements**
3. **Répondre au besoin de formation des agents**
4. **Transformer les pratiques**

La gestion des espaces de nature est un élément clé si l'on souhaite que ceux-ci soient pérennes et restent bénéfiques pour le vivant : support de biodiversité mais aussi cadre paysager rafraîchissant et agréable pour les habitants.

La gestion écologique est un enjeu essentiel de la réussite de projets d'intégration de la nature dans les villages et les petites villes. Elle garantit une meilleure perméabilité du tissu urbain avec les corridors écologiques extérieurs (les trames vertes et bleues). L'intervention humaine doit s'y adapter.

Comme partout, les maires des villages et petites villes sont confrontés aux difficultés de trouver des agents ou prestataires formés et sensibilisés à la gestion écologique. Les pratiques sont encore récentes et les retours d'expériences peu nombreux. Aussi, les ambitions politiques fortes sont parfois en décalage avec les possibilités sur le terrain.

La Motte-Servolex (départ. 73 – 12 167 hab.) a déployé un modèle de cinq gabarits de haies à adapter au contexte : haie bocagère, haie arbustive simple, haie arbustive double, haie brise vent et haie fruitière. Il s'agit ensuite de mettre en place les conditions d'une gestion pérenne des plantations réalisées.

Questionnés lors de l'enquête, les villages et petites communes ont donné des éléments de réponse fournis, des conseils, remarques et pistes d'action qui sont relayés ici.

“

L'entretien du village reste un sujet sensible : après des années de recours massif aux produits phytosanitaires, il faut réapprendre à aimer l'herbe qui pousse. La transition demande du temps, de la persuasion et des compromis.

Maire de Brion (départ. 38 - 142 hab.)

”

“

Le personnel est déjà sensible à la nature. La sensibilisation est allée très vite.

Maire de Gannat (départ. 03 - 5 864 hab.)

”



Fauche tardive
Source : ARB Centre Val-de-Loire



LE NÉCESSAIRE TEMPS DE L'ACCULTURATION

Agir en faveur de la nature en ville ne peut se faire sans adaptation des pratiques des services gestionnaires des espaces verts ; certains parlant même de « changement de culture ». Ce changement profond a notamment été favorisé par la mise en œuvre de la gestion différenciée et du « Zéro phyto » qui est obligatoire depuis 2016.

Pourtant, il n'est pas facile de trouver les candidats formés à la gestion écologique.

- ✘
« Une frange de la population semble être vraiment « déconnectée » des enjeux liés à la nature en ville. Pour ces habitants, l'intérêt des actions entreprises n'est ni compris, ni bien perçu et la biodiversité est toujours vue comme une « contrainte ». Certains résidents militent même en faveur d'un retour à une gestion plus « traditionnelle » des espaces verts avec le désir de retrouver un aspect esthétique plus attrayant. »
- ✔
« Après coup, les habitants se rendent compte que la désimperméabilisation et la végétalisation permettent de réduire les fortes chaleurs. Le projet sert de démonstrateur et d'argumentaire... Enfin, avec le recul, ..., de nombreux habitants et visiteurs trouvent les lieux très jolis et y passent du temps. »

Ce changement de culture ne s'effectue pas sans heurts. Les agents, les élus, les habitants ne l'acceptent pas toujours facilement. Il reste encore beaucoup d'agents réfractaires au changement, à sensibiliser et à convaincre.

La preuve par l'exemple, l'échange d'expériences entre communes sont des bons moyens pour faire changer les comportements. Un des maires rencontrés, va même jusqu'à désherber lui-même manuellement pour montrer qu'un autre type de gestion est possible.

- ✘
« La mise en place d'une politique ambitieuse au niveau des espaces verts fait peur à certains élus car ils craignent les réactions négatives de la population. »
- ✔
« De toutes façons, il y aura toujours des plaintes mais cela ne doit pas empêcher d'agir. Il faut faire, communiquer, sensibiliser, expliquer. Les habitants finissent par apprécier : de plus en plus de gens marchent le long des sentiers. Ce sont des espaces de rencontre et de plaisir favorisés par un mobilier urbain adapté. »
- ✔
« La nature humaine est comme ça. Quand il y a un changement, il y a toujours une opposition mais ça disparaît vite. Les élus ne doivent pas avoir peur et se bloquer car après il y a très souvent adhésion. »

Malgré tout, une bonne partie des communes interrogées met en avant l'appropriation de ces nouvelles pratiques par la plupart de leurs agents et la satisfaction globale face aux résultats obtenus. La reconnaissance extérieure avec un label ou un prix (Ecojardin, récompense du CAUE...) permet de faire accepter et de communiquer sur la réussite générant une certaine fierté des habitants.

❌ « Des commerçants ne comprennent pas l'utilité d'un arbre, pestent contre les feuilles ou le fait qu'il ne soit pas taillé, c'est encore perçu comme de la « saleté »

✅ « Le métier est bien plus intéressant qu'avant »
« Pour les nouveaux arrivants, on les voit un à un pour leur expliquer la philosophie du projet ».
« Le passage de plantes annuelles en vivaces, le zéro phyto, a permis de recentrer le travail et participer à réfléchir aux projets avec une montée en compétence du personnel. »

Pour finir, l'enjeu de transmission de ces nouveaux savoir-faire aux futures générations d'agents est à considérer. Cette transmission doit être anticipée et préparée. La formation initiale et continue en est un élément central.



Formation des habitants à la taille des arbres fruitiers
Source : CEN Auvergne, 2022



S'ORGANISER, S'APPUYER SUR LES RESSOURCES HUMAINES DISPONIBLES ET CHERCHER DES FINANCEMENTS

Pour garantir la réussite des projets, il est impératif de fédérer les compétences de tous, élus et techniciens autour d'un but commun : intégrer et protéger la nature, la biodiversité, et tendre vers une gestion écologique.

À **Belleville-en-Beaujolais** (départ. 69 - 13 767 hab.), le fonctionnement des équipes se réalise en binôme : un référent technique, en charge de l'opérationnel, est associé à chaque chef de projet, en charge de la gestion de projet et du lien aux élus, ce qui facilite la cohérence de la mise en chantier.

La restructuration du service d'urbanisme y a créé un poste d'instructeur de projets pour accompagner les initiatives privées en amont, renforçant la collaboration et la compréhension mutuelle.

À **La Motte-Servolex** (départ. 38 - 12 167 hab.), la création d'un poste de chargé de mission environnement et développement durable sous la direction du Maire et du DGS date du début des années 2008.



Je travaille en grande confiance à la fois avec les autres services techniques et avec les élus. La position transversale de ce poste permet un suivi facilité des actions. Le Directeur Général des Services (DGS) constitue également un soutien et un facilitateur des actions engagées.



Conditions de réussite

Porter la politique en interne

- Assurer un très fort soutien politique des actions en faveur de biodiversité.
- Favoriser une organisation et des compétences techniques adaptées aux objectifs.
- Trouver des outils pour améliorer la capacité d'action de la collectivité.
- L'ingénierie est nécessaire pour renforcer les compétences. La coordination de la stratégie peut aussi être renforcée, par exemple, par l'octroi d'un poste «Petites Villes de Demain» (PVD) dans le cadre du projet global, mais aussi être assurée au niveau intercommunal.
- La capacité technique des agents peut aussi être améliorée grâce à des formations.

S'organiser

Si, idéalement, l'ingénierie et les compétences techniques devraient être disponibles en interne pour déployer les actions sur le terrain et suivre ces actions, il n'est pas toujours possible de dédier un poste à la biodiversité (spécialiste de l'écologie ou une personne de la commune qui se forme à l'écologie). Dans tous les cas, la personne en charge de faire le lien entre les différentes compétences au sein de la structure, doit être polyvalente.

3.

RÉPONDRE AU BESOIN DE FORMATION DES AGENTS

Les espaces de nature mis en place nécessitent un suivi et un entretien afin de maintenir leurs fonctions.

Lorsque la commune possède un ou plusieurs agents d'entretien des espaces verts (jardiniers, etc.), ils peuvent être amenés à développer et maintenir un ensemble de compétences

techniques varié qui nécessite d'engager une politique de formation des agents et d'anticiper la transmission des savoir-faire.

Ces compétences et métiers, indispensables pour développer la nature en ville sont illustrés dans le schéma ci-dessous :

L'agent d'entretien d'espaces verts, un métier passionnant à revaloriser

Assurer le suivi des chantiers

Pendant la phase travaux, la végétation et les arbres existants ou plantés sont souvent endommagés. Le contrôle et la pédagogie auprès des entreprises en début ou en cours de chantier permet d'assurer la mise en place des mesures de protection, en particulier des racines.



Une formation à la rédaction d'un procès-verbal de constat d'infraction (article L480-1 du code de l'urbanisme) peut à ce titre être suivie.

Entretien des espaces verts et mettre en place une gestion écologique

L'application des préconisations données par les référentiels de gestion écologique et le changement de pratiques des jardiniers demande du temps et de la formation.

Participer aux décisions de validation ou de refus de permis de construire

L'analyse du plan des plantations maintenues, supprimées ou créées par un projet d'aménagement permet d'évaluer ses impacts sur la végétation existante. Les agents peuvent aussi délivrer un avis sur le choix des végétaux plantés et leurs conditions de plantation (hauteur, largeur, essence, etc.)



A Saint-Lunaire (2 276 hab), la commune a refusé un permis de construire dans une ZAC, via le règlement prévoyant l'interdiction de bâches en plastique pour les plantations dans un but de cohérence écologique.

Animer des actions auprès des habitants et partager une connaissance locale

Les agents peuvent travailler avec des associations naturalistes pour animer des chantiers participatifs de plantation ou d'entretien. Ils peuvent aussi mettre en place un suivi avec les habitants via les sciences participatives (protocoles simples) afin de créer une connaissance locale de la biodiversité.



Echanger et co-construire avec les professionnels de l'aménagement

Le dialogue avec les acteurs du paysage (paysagiste-concepteurs, entreprises d'espaces verts, etc.) et de l'aménagement (promoteurs, entreprises du BTP, etc.) permet de mettre en accord un projet avec les exigences formulées par les communes et de porter l'ambition au-delà des outils réglementaires. Les agents peuvent participer, voire animer, les espaces de discussion pour faire évoluer les pratiques.



Pour surmonter les limites des outils réglementaires dans la cohérence des projets d'aménagement, Belleville en Beaujolais a créé un comité d'urbanisme (réunissant élus, techniciens, et le CAIPI) pour favoriser le dialogue et la sensibilisation des entreprises aux enjeux environnementaux. Cette démarche a notamment encouragé les promoteurs à réaliser des études faune/flore.

L'agent d'entretien d'espaces verts, un métier passionnant à revaloriser
Source Urbalyon 2024

Le changement de regard sur des pratiques professionnelles ancrées historiquement dans la logique des « jardins à la française » s'inscrit dans le temps long et nécessite un accompagnement par :

- La participation à des formations courtes sur le b.a-ba de l'arbre ou la gestion écologique ; la taille systématique tous les hivers doit cesser.

Pour la ville de Belleville-en-Beaujolais (départ. 69 - 13 767 hab.) un arbre ne doit pas être taillé, il doit être entretenu. En le taillant, ça détruit les effets bénéfiques.

- Le suivi régulier de formations des agents d'entretien dispensées par des experts naturalistes ou paysagistes : Arthropologia, LPO, OIKOS, CAUE, paysagistes ;

Belleville-en-Beaujolais (départ. 69 - 13 767 hab.), estime que l'appui par les experts est essentiel.

- L'évolution du matériel utilisé par les agents pour s'adapter aux nouvelles pratiques : apprendre à travailler les vivaces, etc.



Des stratégies intéressantes peuvent être mises en place par les communes pour répondre à ces besoins de formation :

- Les démarches de labellisation comme « Refuge LPO » ou « EcoJardin » qui incluent la formation des agents à la gestion écologique, peuvent être un levier pour embarquer l'équipe municipale dans un projet avec un objectif de reconnaissance.
- Pour aller plus loin ou pour favoriser la participation, il est possible de former les habitants ou même les ouvriers travaillant sur les voiries et réseaux divers (VRD) et des bâtiments et travaux publics (BTP).

À Riorges (départ. 42 – 11 034 hab.), la montée en compétence en interne des agents a été privilégiée et n'a pas conduit à d'importants investissements.

À Saint-Martin-le-Vieux (départ. 38 – 5 957 hab.), l'association Arthropologia (association naturaliste pour la connaissance et la protection des insectes et de la biodiversité) a délivré une formation aux techniciens des services espaces verts de la commune à la suite de l'installation de ruchers.

À Sauxillanges (départ. 63 - 1 328 hab.), le pépiniériste a formé les services et les habitants aux techniques de plantation, d'arrosage et d'entretien.

Dans la Métropole de Lyon, l'entreprise Terideal a dispensé des formations d'une heure aux agents des bâtiments et travaux publics (BTP) pour sensibiliser à la protection des arbres et de leurs racines pendant toutes les phases du chantier.



Pour aller plus loin

Références Plante&Cité :

- Déployer la gestion écologique : Concepts et pratiques pour plus de nature en ville
- Rencontre annuelle EcoJardin (21 janvier 2024)
- Référentiel écojardin Gestion écologique des espaces verts

Certaines sont disponibles gratuitement et d'autres sont soumises à adhésion annuelle.

Autres guides et références :

- Comment la nature s'intègre dans les politiques des territoires urbains ? (Note ETD, 2010)
- Mettre en œuvre la Trame verte et bleue en milieu urbain (Note ETD, 2012)

Quelques formations sur la gestion écologique et différenciée des espaces de nature en ville :

- Formations à rechercher sur le site du CNFPT <https://www.cnfpt.fr/recherche-formation>
- Formation du groupe ESA, école supérieure des agricultures : gestion écologique et différenciée des parcs et jardins : <https://www.groupe-esa.com/formation/gestion-ecologique-et-differenciee-des-parcs-et-jardins/>

4.

TRANSFORMER LES PRATIQUES

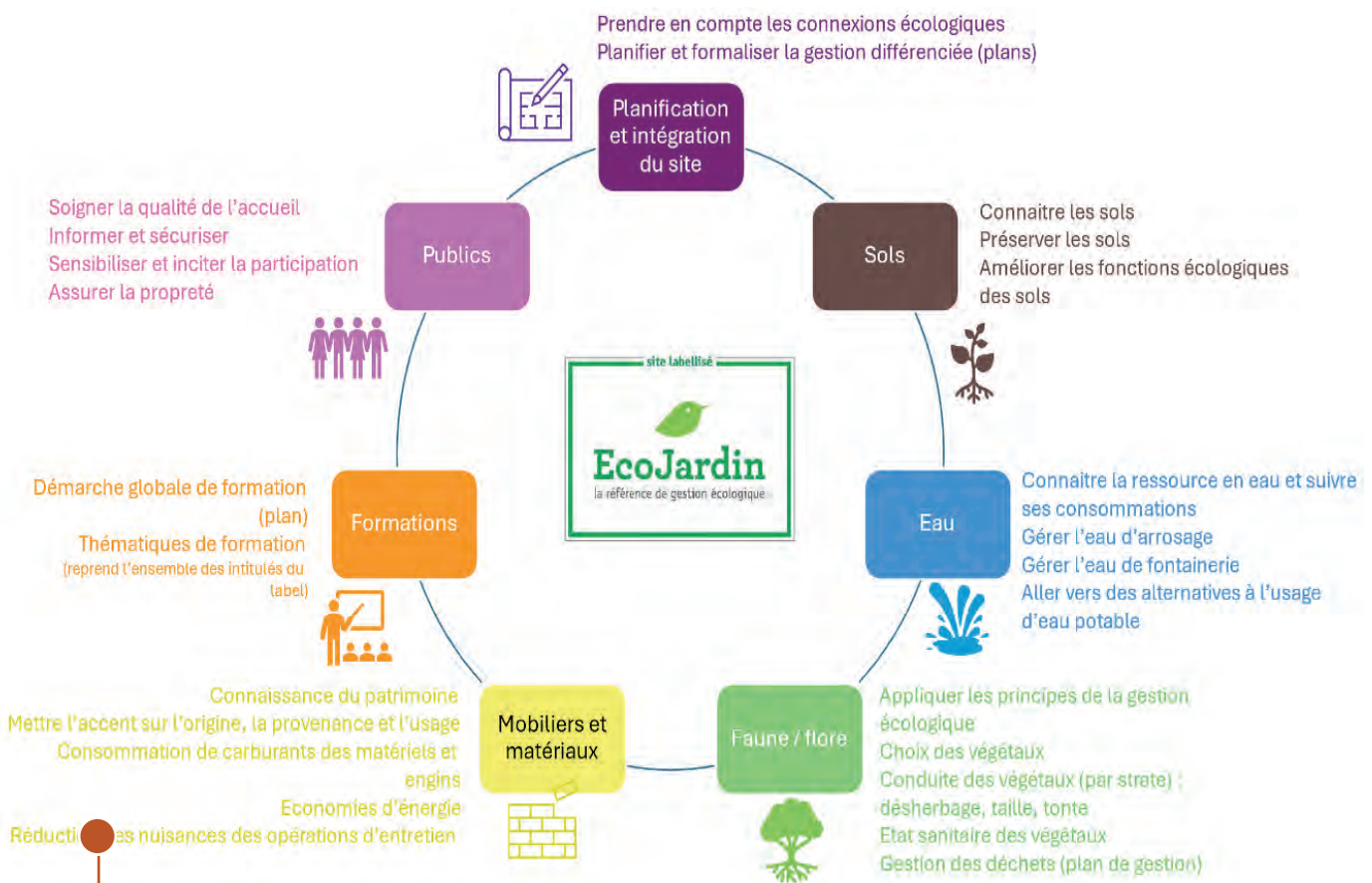
Voici des recommandations sur des pratiques de gestion écologique issues du « Label Ecojardin », la référence de la gestion écologique. Elle transforme radicalement les manières de faire mais la mise en œuvre est progressive. Ces nouvelles techniques de gestion peuvent être sources d'économies (Plante&Cité Aménager et gérer avec frugalité. Préserver les ressources en faisant mieux avec moins). Aussi, il ne s'agit pas de prendre ces techniques comme un ensemble indissociable mais de piocher celles qui seront plus faciles à mettre en œuvre rapidement sur votre commune.

À Gannat (dép. 03-5 864 hab.), les aménagements ont été conçus en tenant compte du contexte local et de ses spécificités, dans une démarche de valorisation du territoire. Cette approche vise à éviter l'uniformisation observée dans de nombreuses autres communes.

« À l'inverse de l'Allemagne, il persiste en France une représentation du jardin "à la française" qui reste une conception ancrée culturellement chez les habitants et les professionnels du paysage

Maire de Montjoux (dép. 26 – 322 hab.)

Toutes ces techniques répondent également au besoin d'adapter la gestion des espaces de nature au dérèglement climatique : diminuer les besoins en eau pour faire face aux sécheresses, choisir des variétés résistantes moins exigeantes en eau, améliorer la qualité des sols pour mieux infiltrer les eaux...



La gestion écologique des espaces verts - Données : Label Ecojardin, 2024
Source : Urba4, 2024



4.1

Elaborer un plan de gestion clair et précis

Planification et intégration du site

Les projets d'intégration de nature doivent être pensés dans la continuité des espaces naturels proches afin de favoriser la restauration des trames vertes et bleues (voir [fiche 6](#) Enjeux Biodiversité).

Lorène Jocteur, paysagiste-conseillère de l'URCAUE AuRA estime que pour ancrer ces nouvelles pratiques et les mettre en cohérence, les communes peuvent formaliser un plan de gestion claire et précis sur l'organisation de l'entretien, incluant la participation des services techniques et la désignation des responsabilités. Ce plan prendrait en considération plusieurs temporalités :

- Le court terme (entre 0 et 3 ans après la plantation), pour garantir la survie des sujets plantés ;
- Le moyen et long terme pour assurer la gestion des feuilles, la taille raisonnée, etc.
- Dans le cas d'un recours à un prestataire, il est essentiel d'inscrire le plan de gestion dans le cahier des charges afin de s'assurer que l'aménagement sera entretenu tel qu'il devrait l'être pour rester en bonne santé et se développer.



4.2

Améliorer la connaissance des sols de son territoire

Sol

La connaissance des sols est un enjeu primordial pour adapter la végétation et les techniques de gestion.

Les éléments suivants permettent de mieux caractériser les sols et d'adapter la palette végétale, de déterminer le volume disponible pour les racines des arbres, d'identifier les zones à désimpermeabiliser ou encore d'utiliser des technosols¹ plutôt que des terres végétales :

- Caractéristiques du sol : construit, reconstitué, industriel, etc.
- Qualités physico-chimiques : composition en argile, sable, limon, présence de calcaire...

- Biodiversité : macrofaune, mésofaune, microfaune, et micro-organismes qui jouent chacun leur rôle dans le fonctionnement des sols.
- Pollutions et risques : érosion, artificialisation, compaction, pollution chimique, métallique, etc.

Des bureaux d'études spécialisés peuvent vous former rapidement pour monter en compétences sur la caractérisation des sols et de leur biodiversité afin de mieux les considérer dans les projets d'aménagement d'urbanisme ou de paysage.

¹ - Technosols : technique récente de reconstitution d'un sol « fertile » à partir de déchets, déblais, remblais. Plante&Cité : Agir pour les sols urbains



4.3

Valoriser la ressource en eau

Eau

La ressource en eau est un autre enjeu fort de la gestion des espaces végétalisés en ville, notamment lié à la capacité de rétention des sols. Le réchauffement climatique, les plantes et les arbres nécessitent un arrosage, notamment pour assurer la bonne reprise à la plantation.

Réduire et optimiser l'arrosage

- Choix de variétés peu gourmandes en eau
- Techniques d'irrigation économes comme le goutte-à-goutte
- Couvert végétal pour limiter l'évaporation
- Arrosage aux heures les plus fraîches

Diversifier la source d'eau

- Utilisation de l'eau pluviale par la mise en place de récupérateurs
- Réutilisation des eaux usées traitées (eaux domestiques et industrielles)



4.4

Mutualiser matériels et services, recycler et récupérer les matériaux

Mobiliers et matériaux

Mutualiser le matériel et les services (louer, partager...), utiliser des matériaux locaux, disponibles sur la commune, recyclés, récupérés...

Former ses équipes de gestionnaires à la gestion écologique des espaces verts est un enjeu fort, mais les communes rurales se confrontent d'abord à la problématique du manque de candidats.

Une des possibilités est alors de mobiliser les habitants (voir [fiche 4](#) Habitants).

La commune de Montjoux, (dép. 26 – 322 hab.) estime qu'il n'y a pas foison de candidats et que c'est un peu le fait du hasard.



Montjoux est une petite commune avec très peu de moyens. En adoptant cet angle d'attaque à l'unanimité, les élus ont donc orienté le bureau d'étude vers un projet simple, lowtech, frugal, utilisant des matériaux locaux et récupérés (don de cailloux de la carrière d'un habitant, etc.).
Maire de Montjoux (dép. 26 – 322 hab.)





S'adapter aux cycles de la faune et de la flore favorables à la biodiversité

Faune / Flore

La gestion de la faune et de la flore :

- L'amendement et la fertilisation des sols est à adapter en fonction de la connaissance des sols : privilégier les apports organiques (compost, fumier) aux apports minéraux.
- Les tontes et fauches tardives : la saisonnalité et le nombre de passage peuvent être raisonnés. Au plus tôt à l'été, voire pour certaines prairies décalées à septembre.
- L'arrêt total des herbicides (avec le « Zéro phyto ») impliquant des actions alternatives d'arrachage et de désherbage, manuelles et thermiques.
- L'arrêt de la taille annuelle systématique des arbres pour évoluer vers des pratiques raisonnées de taille. Les périodes de taille ont été aussi repensées pour éviter les impacts sur la faune (jamais entre mai et octobre). Limiter la taille des arbres et des arbustes permet de réduire la maintenance.
- La réalisation de plantations pérennes basées sur l'utilisation de plantes pluriannuelles plutôt que d'annuelles.
- La diversité des strates végétales notamment en pied d'arbre.
- Végétaliser les pieds d'arbres peut améliorer la qualité et la porosité du sol, augmentant ainsi sa fertilité et sa capacité à infiltrer et stocker les eaux pluviales nécessaires au développement de l'arbre.



Pour aller plus loin

- Optimiser l'arrosage des espaces verts. La ville de Montpellier a mis en ligne une fiche entretien [«Végétalisation du pied d'arbre»](#)
- Plante&Cité : [Prendre soin des arbres en ville](#)
- Floriscope, un moteur de recherche pour connaître, choisir et trouver des plantes pour les jardins et les espaces verts [Floriscope | Accueil](#)
- [Devenir maître-composteur](#) : prévention et gestion de proximité des biodéchets- ADEME Formation
- [Végétal local](#), outil de traçabilité des végétaux sauvages et locaux ; liste des producteurs et des espèces de végétaux adaptées aux territoires



Végétal local est une marque collective simple qui a été créée à l'initiative de trois réseaux : les Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante et Cité en 2015. Elle est issue d'un appel à projets du Ministère en charge de l'écologie lancé en 2011 dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et intitulé « Conservation et utilisation durable d'espèces végétales indigènes pour développer des filières locales ».

- Choisir des essences locales et résilientes face aux épisodes récurrents de sécheresse.
- Privilégier des végétaux de qualité pour qu'ils soient durables et résistants.
- Mixer les essences pour éviter la prolifération des maladies.
- Aménager pour la biodiversité en toute simplicité : nichoirs, hôtels à insectes... (voir [fiche 1](#))
- Recycler totalement les déchets verts sur site et créer des composts avec les rebuts de tailles et de tontes dans un souci d'économie circulaire et de restitution des matériaux à la terre. Avec la mise en place du tri des biodéchets depuis le 1er janvier 2024 par les collectivités, le compost fait partie des solutions possibles. Pour accompagner les communes, il est possible de former un agent technique ou un salarié pour qu'il devienne « maître-composteur » c'est-à-dire le référent et animateur de la gestion des biodéchets sur le territoire.
- Gérer des espèces exotiques envahissantes. Elles sont une menace pour les espèces indigènes car elles prennent leur espace, leur nourriture et peuvent agir en prédatrices. ([Les espèces exotiques envahissantes](#) OFB).



Plantation d'arbre en ville
Source : GrandLyon. Fournier Thierry



Conditions de réussite

Plusieurs communes témoignent des freins et des critères de réussites pour réussir la transformation des pratiques.



« L'entretien dans la durée des espaces verts par les techniques de gestion écologique ne doit pas être sous-estimé : l'entretien mécanique "à la machine" (débroussailleuse, etc.) peut être un réel frein. Le risque étant qu'au bout de quelques années, les espaces aient perdu de leur valeur esthétique et écologique par manque d'entretien adapté. »

Maire de Montjoux (dép. 26 – 322 hab.)



À Sauxillanges (dép. 63 - 1 328 hab.), l'équipe municipale a sélectionné avec une pépinière labellisée « végétal local » des essences résistantes aux sécheresses. (Cf p.52) *« Concernant les plantes, il faut bien se renseigner sur celles qui sont le mieux adaptées à sa ville, au centre bourg, au sol, la géographie, l'histoire. Et il est nécessaire de choisir des plantes qui peuvent s'adapter localement, qui demandent peu d'eau. »*

À Belleville-en-Beaujolais (dép. 69 - 13 767 hab.), le choix a été de planter des jeunes arbres, contrairement à ce que demandait le maître d'œuvre. C'est moins beau lors de l'inauguration du site mais cela augmente les chances de reprise dans les premières années.

« Planter un arbre avec sa configuration future : en tenant compte de la taille finale de son houppier et de son système racinaire. Si on le plante trop près, les racines défoncent les trottoirs, etc. »

Cette fiche fait partie d'un ensemble de 7 fiches du cahier de recommandations :

« Accueillir la nature dans nos petites villes et villages »

Publication : Préfète de Région Auvergne-Rhône-Alpes, Avril 2026

Réalisation : Urba 4 / DREAL AuRA



Fiche 4

Pourquoi et comment impliquer les habitants ?

1. Définir le cadre d'une démarche impliquant les habitants
2. Communiquer et travailler son argumentaire pour mieux sensibiliser et embarquer au-delà de la communication
3. Accompagner et favoriser une véritable participation citoyenne
4. Encourager et accompagner les initiatives et les projets citoyens



Beaucoup d'actions ne touchent que les publics convaincus. Il y a une nécessité de travailler pour toucher d'autres publics, via les réseaux sociaux, à travers des films courts comme ceux de la LPO mettant en avant des super héros.
Maire de Belleville-en-Beaujolais (dép. 69 - 13 767 hab.)



À chaque étape des projets concernant la nature, il est indispensable d'informer et si possible, d'impliquer les habitants. L'adhésion des habitants aux projets sera d'autant plus forte et permettra de favoriser le soutien et la coopération nécessaires à la réussite de ces initiatives.

L'animation peut être confiée à un référent au sein de la commune, à une personne recrutée spécifiquement ou être à la charge d'un partenaire externe. Des associations locales telles que la LPO ou Arthropologia peuvent être impliquées dans la sensibilisation ou la co-construction de projet.

Les communes interrogées ont pris conscience que la réussite de leurs projets de renforcement de la nature ne peut se faire sans l'adhésion ni l'implication de leurs habitants. C'est une condition de réussite indispensable qui peut aussi servir de levier pour convaincre les élus. Mais c'est également un véritable défi à tenir dans le temps.

À Brion (dép. 38 - 142 hab.), le maire a impulsé depuis 2008 l'intégration des enjeux de nature dans les aménagements de sa commune afin de favoriser le lien social et la convivialité en associant par exemple les habitants à l'entretien des espaces verts, d'un verger et d'un jardin potager collectif.



DÉFINIR LE CADRE D'UNE DÉMARCHE IMPLIQUANT LES HABITANTS

Avant de se lancer dans une démarche mobilisant la participation citoyenne, il convient de poser le cadre de travail :

- **Pourquoi impliquer les habitants ?** Souhaite-t-on impliquer les habitants pour susciter leur adhésion ? Pour (re)nouer le dialogue avec les administrés autour d'un projet commun ? Pour apporter de nouvelles idées à un projet ? Poser le "pourquoi" est le préalable indispensable pour préciser les objectifs de la démarche, le public cible et le niveau d'implication souhaité.
- **Quels sont les objectifs poursuivis ?** Améliorer le cadre de vie en créant des zones de rencontres agréables et végétalisées ? Tisser du lien entre les habitants du quartier ? Associer les habitants à la gestion d'un espace public tel qu'un jardin partagé ? Définir les objectifs sous-jacents permet de clarifier la démarche.
- **Quel est le public cible et quelles sont les réticences ?** L'identification du public

cible dépend des actions portées par la collectivité et de la façon dont les habitants s'en saisissent. Pour certaines communes, ce défi est déjà en partie gagné en raison d'une culture autour de la nature solidement enracinée. En revanche, pour d'autres, l'acceptation des actions par les habitants dépend de leurs sensibilités et n'est pas acquise. Certaines communes se confrontent même à de fortes oppositions, bien qu'elles restent ponctuelles.

À La Motte-Servolex (dép. 73 - 12 167 hab.), l'intérêt des habitants résulte de nombreuses années d'engagement de la part de la commune (élus, techniciens et le service communication) pour « convaincre et montrer par l'exemple » en valorisant chaque action mise en œuvre.



Quel public ma commune souhaite-t-elle embarquer?

ENFANTS - JEUNES

- ↪ Chantier participatif dans les écoles ou dédié aux jeunes
- ↪ Accueil de classes vertes

La commune de Brion a l'ambition de devenir un lieu de sensibilisation pour un public plus large que celui de sa propre commune avec l'accueil de classes vertes. La mise en place d'une traversée verte du village avec des arbres fruitiers, l'installation de rochers et de potagers et la préservation d'une partie de la forêt riche en biodiversité en fait un lieu idéal et répond à un besoin d'activité pédagogique sur le territoire.

PROPRIETAIRES PRIVÉS

- ↪ Sensibilisation / formation aux bonnes pratiques de gestion des jardins

Partant du constat que la commune ne peut agir que sur les espaces publics, **Saint-Martin d'Uriage** travaille à la sensibilisation des propriétaires privés aux bonnes pratiques de gestion de leur jardins. Des « haies témoins » ont ainsi été aménagées et la commune offre un accompagnement aux propriétaires pour le choix des essences en vue de créer des haies diversifiées.

GRAND PUBLIC - HABITANTS

- ↪ Concertation en amont des projets
- ↪ Atelier de co-construction, encadré par ses spécialistes
- ↪ Chantiers de plantation ou d'entretien
- ↪ Mise en place de jardins partagés, bacs intergénérationnels accessibles à tous
- ↪ Sorties et animations nature
- ↪ Ambassadeur espaces verts communicant auprès des habitants

A Montjoux, les habitants ont été associés à plusieurs reprises en amont du projet, lors de temps de concertation. Des chantiers participatifs ont été organisés dans ce cadre, dont des chantiers spécifiquement dédiés aux jeunes. La paysagiste mobilisée par la commune a fait prendre conscience aux habitants de l'intérêt d'un projet évolutif et transformable.

A Belleville-en-Beaujolais, une chargée de mission est dédié à l'animation sur le développement durable (cueillette de plantes sauvages, etc.). Elle a en charge de créer tout type d'animations grand public sur les sujets de l'environnement (dont sorties). Les projets d'aménagement, de végétalisation proposent souvent des principes d'implication des habitants. La commune a notamment mené un chantier participatif ouvert au public pour la rénovation d'un mur en pisé. Et chaque année, les abords des écoles sont fermés aux voitures, et occupés par des stands et animations avec les enfants pour imaginer les espaces publics de demain, plus favorables aux jeunes et adaptés au changement climatique.

Les publics à embarquer dans un projet de renaturation - (Source : Urba4, 2024)

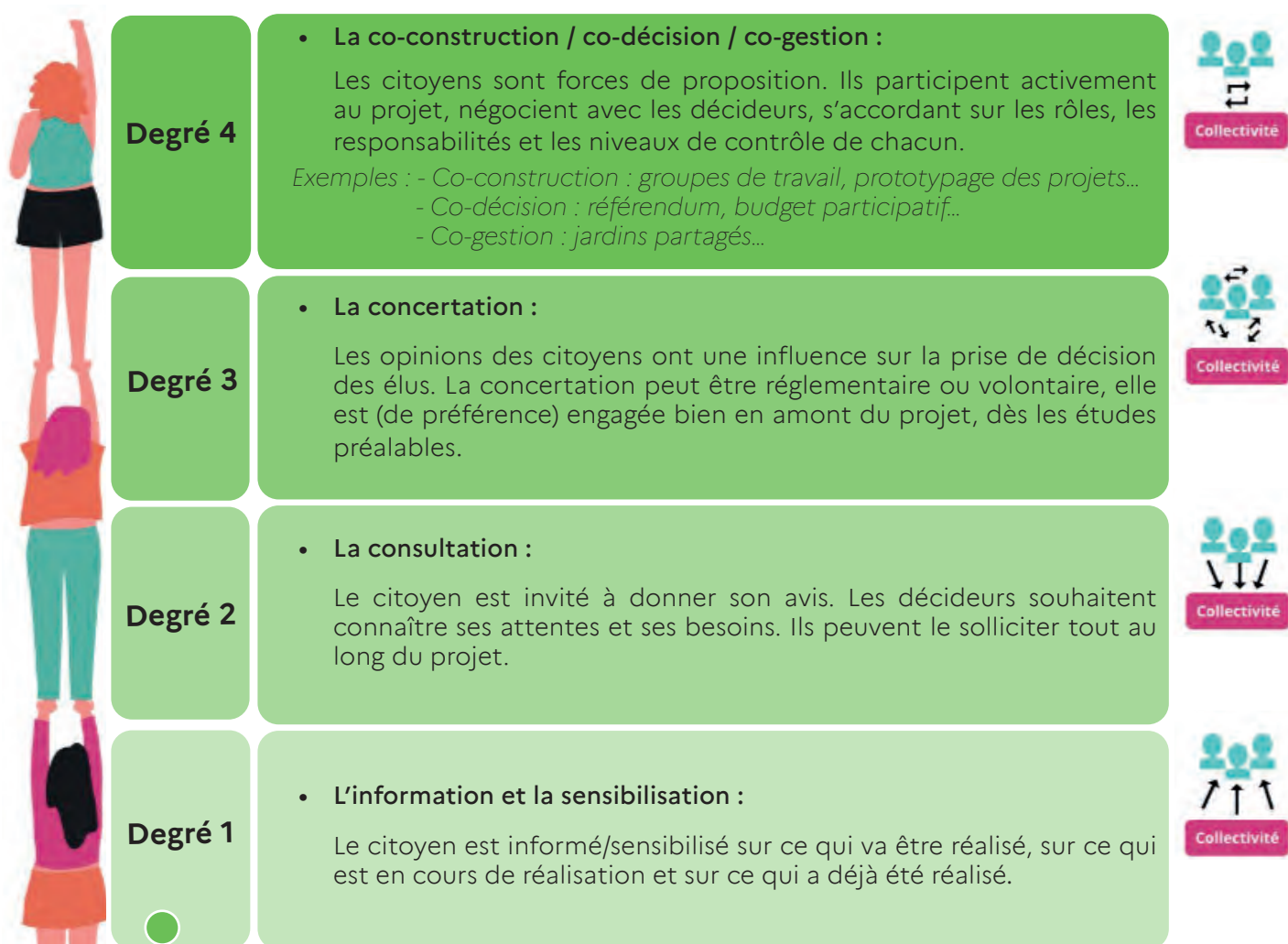


Quel niveau de participation souhaite-t-on proposer et à quel moment la faire intervenir ?

De l'information à la co-construction, le niveau d'implication des habitants n'est pas le même. Le schéma ci-dessous présente les degrés d'implication citoyenne. Des dispositifs qui peuvent d'ailleurs s'hybrider et s'articuler tout au long du projet, pour répondre au mieux aux objectifs préalablement définis.

À Châteldon (département 63 – 752 hab.), la municipalité a sollicité l'accord d'une habitante pour planter des arbres au fond de sa parcelle afin de créer de l'ombre sur la rue menant à l'école. La concertation peut donc aussi s'établir au cas par cas.

Echelle des degrés de participation (adaptés de S. Arnstein)



Participation citoyenne, guide des outils et ressources
Source : Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole, 2020
<https://www.calameo.com/read/0017859300e2f6646af73>



COMMUNIQUER ET TRAVAILLER SON ARGUMENTAIRE POUR MIEUX SENSIBILISER ET EMBARQUER AU- DELÀ DE LA COMMUNICATION

Devant l'hétérogénéité des perceptions et certaines craintes des habitants, les communes font face à un enjeu majeur en matière de communication : comment s'adresser, « savoir parler », à l'ensemble de la population ?

À Riorges (départ. 42 – 11 034 hab.), à chaque plantation, il y a de la communication, soit sur site avec des panneaux, soit par le biais d'un article dans le bulletin municipal ou sur le site internet de la commune.

Il est essentiel de communiquer sur les projets en cours (nouvelles pratiques de gestion écologique, stratégie de végétalisation...) afin de fournir aux habitants les informations nécessaires à la compréhension des enjeux.

Cette communication passe par la mobilisation d'un panel d'outils de communication bien maîtrisés par les communes : articles (bulletins municipaux et journaux locaux), plaquettes et panneaux d'informations, pages dédiées à la biodiversité sur les sites internet des communes, réunions publiques ...

Le maire de Gannat (départ. 03 - 5 864 hab.) n'hésite pas à faire des réunions publiques de quartiers pour sensibiliser, sur les démarches, en amont pour aider à l'adhésion ou sur les retours d'expériences. »

Ce type d'actions « classiques » de communication est à poursuivre et à conforter dans la durée pour toucher l'ensemble de la population et faciliter l'appropriation des actions menées. Cela nécessite des moyens humains, techniques et financiers. Disposer d'un service communication ou de chargés de mission dédiés constitue un véritable atout.

La Motte-Servolet (départ. 73 – 12 167 hab.) a la capacité de mobiliser fortement son service communication pour la réalisation d'affichages informatifs, presque systématiques, sur les secteurs renaturés.

[Support de communication utilisé par Belleville-en-Beaujolais, en partenariat avec la LPO](#)

Source : CEN Auvergne, 2022

Enfin, les actions de communication et l'argumentaire qu'elles portent ont un impact plus important lorsqu'elles sont adaptées au public visé. En effet, les communes se confrontent parfois à un décalage culturel avec les habitants, marqué par une réelle méconnaissance du fonctionnement des écosystèmes et des besoins / cycles de vie des espèces.

Le maire de Belleville en Beaujolais (départ. 69 - 13 767 hab.) souligne ainsi qu'il est important d'adapter sa communication aux publics visés en construisant un argumentaire pertinent : « On joue sur ce qui touche les gens : santé, cadre de vie, pollution de l'air, canicule... [...] Avec l'intensification des crises et des données chiffrables, cela permet de convaincre plus facilement. ». La commune mobilise également les réseaux sociaux pour diffuser des petits films humoristiques et pédagogiques (de la LPO, etc.). En soutien, la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) a mis en place une forme originale de communication via des caméras pour diffuser des images du faucon crécerelle qui niche en ville.

Hôtel-Dieu Refuge LPO - Animations 2024

Atelier mangeoire
Le jeudi 29 février à 15h30
L'hiver s'en va tout doucement. Alors que nos plantes et nos insectes dorment encore, aidons notre biodiversité à tenir jusqu'aux beaux jours et construisons des mangeoires pour nos oiseaux.
À partir de 5 ans - gratuit - sur inscription.
Pensez à apporter une brique de jus de fruits !

Conférence - Accueillir la biodiversité
Le mardi 16 avril à 18h30
La biodiversité nous entoure tous les jours. Apprenez à l'accueillir chez vous.
Par quelques gestes d'entretien pour rendre un lieu de vie plus accueillant et plus sûr.
À destination de toute la famille - gratuit

Visite commentée - patrimoine naturel et culturel
Le jeudi 18 juillet à 15h30
Découverte de l'histoire commune d'un bâtiment historique et de ses espèces nicheuses.
À destination de toute la famille - gratuit

Sortie faune nocturne
Le vendredi 6 septembre à 20h
Baladons-nous dans les rues et dans les campagnes à proximité pour observer la faune nocturne.
Équipez-vous de vos lampes et de bonnes chaussures pour vivre l'expérience de la nuit.
À partir de 8 ans - gratuit
Pensez à apporter une lampe !

Atelier friandises pour la faune
Le mercredi 27 novembre de 14h à 16h
24 jours avant que le Père Noël passe déposer les cadeaux.
Venez réaliser des décorations pour nourrir la faune de votre jardin.
À partir de 6 ans - sur inscription
pensez à apporter : oranges, pomme et margarine solide. Sinon prévoir 10€ pour la LPO

04 74 66 44 67
hoteldieubeaujolais

Hôtel-Dieu Refuge LPO



ACCOMPAGNER ET FAVORISER UNE VÉRITABLE PARTICIPATION CITOYENNE

Les formes d'engagements citoyens dans les projets de nature en ville varient selon les communes, certaines étant le fruit d'une initiative communale, tandis que d'autres résultent d'actions citoyennes autonomes que la commune soutient.

Ces initiatives communales, plus originales et sensibles que les actions de communication « classiques », tentent de diversifier les supports de sensibilisation pour faire participer plus d'habitants et « aller chercher les non-convaincus ».

À **Châteldon (départ. 63 – 752 hab.)**, un événement met tous les deux ans « le vivant » à l'honneur. Nommée « Humus » et portée par l'association du même nom, cette « foire éco-biologique » propose des ateliers et conférences portant sur la biodiversité, la place de l'eau dans nos jardins ou encore l'agriculture paysanne.



Affiche de la foire éco-biologique Humus
Source : commune de Châteldon, édition 2024

La **Motte-Servolex (départ. 73 – 12 167 hab.)** met en œuvre de nombreuses démarches visant à engager des catégories de population diverses. Par exemple, elle intervient dans les écoles pour sensibiliser les plus jeunes, propose des bacs

jardiniers intergénérationnels, met en place des jardins partagés accessibles à l'ensemble de la population, et organise des chantiers de plantation. Ainsi, la culture de la nature en ville est largement développée et la participation aux actions fonctionne très bien.



Certaines communes choisissent de mettre en action les habitants avec des animations sur le terrain pour qu'ils constatent par eux-mêmes l'intérêt de remettre la nature au cœur des projets. Travailler une mise en récit¹, en mettant notamment en valeur des retours d'expériences, permet aussi d'embarquer plus facilement les personnes. Toutes ces actions de communication permettent de lever les idées reçues (par exemple en matière d'entretien des espaces verts), et ainsi favoriser l'acceptation des projets en cours ou futurs.

Projet de fleurissement participatif à Sauxillanges
Source PNR Livradois Forez, 2021

1 - Méthode de communication fondée sur une structure narrative du discours qui s'apparente à celle des contes et des récits. Appliquée aux projets de transition écologique, la méthode vise à faire émerger des récits alternatifs, pour inverser le regard. Dans le cas présent, on cherchera à porter un autre regard sur le vivant en milieu urbain. <https://www.cerdd.org/actualites/mise-en-recits-des-projets-de-transitions-l-accompagnement-collectif-du-cerdd-se-lance/aae4f2ab-6d81-47bf-9aa2-6d0801292c76>

Les municipalités peuvent collaborer avec des organisations locales, des associations ou des propriétaires privés pour promouvoir la conservation et la mise en valeur des espaces naturels. La sensibilisation du public aux avantages de la nature peut également encourager la participation des citoyens à des initiatives de verdissement.

À Saint-Martin d'Uriage (dép. 38 – 5 512 hab.), la commune met en avant son travail de sensibilisation des propriétaires sur le choix des essences à planter pour le développement des haies :

Une plaquette de sensibilisation a été diffusée,

La commune a encouragé la création de haies témoins (le but était de montrer que la haie diversifiée est mieux que la haie monospécifique).

Un accompagnement et des conseils (aide technique) sur le choix des essences (ce qui fonctionne le mieux actuellement).

Cet accompagnement reste au niveau technique et incitatif, sans aide financière de la commune.

Les partenariats et les incitations financières peuvent encourager les propriétaires privés à entreprendre des actions en faveur de la nature.

À La Motte-Servolex (dép. 73 – 12 167 hab.) : des actions de végétalisation sont réalisées sur le domaine non communal (privé de type copropriétés, départemental, passage conduite de gaz GRDF...) avec la signature de convention de partenariat (mise à disposition du terrain), la commune finance la plantation et l'entretien pendant 3 ans puis l'entretien devient autonome.



UN VÉRITABLE ATOUT URBAIN !

- **Puits à carbone** – Un mètre de haie vive peut absorber 2 à 3 kg de CO₂ par an !
- **Fraîcheur et qualité de l'air** – La haie améliore localement la qualité de l'air : elle fixe les polluants atmosphériques et augmente l'humidité de l'air en été (limitation des irritations respiratoires). En absorbant les infra-rouges émis par les bétons et bitumes, elle participe à la réduction de la chaleur urbaine.
- **Infiltration des eaux pluviales** – Le système racinaire de la haie permet l'infiltration des eaux de ruissellement, et donc la recharge des nappes phréatiques et la limitation des crues.
- **Masque paysager préservant le cadre de vie urbain** – La haie vive constitue une barrière naturelle aux agressions sonores et visuelles et constitue par nature des espaces de tranquillité.
- **« Point chaud » de biodiversité en ville** – Les espèces végétales implantées, pour l'essentiel endémiques, participent à l'enrichissement de la biodiversité urbaine. Elles constituent un habitat, une source de nourriture et un lieu de passage pour de nombreux animaux sauvages.
- **Créatrice de lien social** – Observation de la petite faune, cheminements apaisés, collecte de petits fruits, autant d'aspects de la haie en faveur de la rencontre et du partage entre habitants.

LES HAIES VIVES

Les haies vives régressent depuis des décennies à cause de l'aménagement urbain et du remembrement agricole. Avec elles disparaissent l'ensemble du cortège d'oiseaux, de petits mammifères, d'amphibiens et d'insectes. La Motte-Servolex a ainsi vu régresser de 2003 à 2013 ses surfaces de trames vertes à hauteur de 2%.

Les professionnels de l'écologie et de l'aménagement du territoire s'accordent à dire que la trame verte urbaine, essentiellement composée de haies vives, est primordiale pour la qualité de vie au cœur des centres urbains car elle réduit les nuisances liées à la chaleur, aux bruits, aux pollutions et aux crues. Forte de ce constat, la Ville de La Motte-Servolex a engagé en 2015 un Plan d'Actions « Biodiversité en Ville » qui s'échelonne jusqu'en 2022, consistant notamment à l'aménagement de plus de 1500 mètres linéaires de haie vive par an sur les espaces publics et privés.

C'EST QUOI UNE HAIE VIVE ?

C'est une structure végétale linéaire associant arbres, arbustes et buissons qui poussent librement pour constituer un **biotop riche et unique, propice à une faune locale variée**. La haie vive subit dans ses premières années une « taille de formation » afin de limiter la concurrence entre les différents éléments de la haie et favoriser son développement en **3 strates complémentaires** : la strate buissonnante, la plus basse, la strate arbustive, moyenne, et la strate arborée qui est la plus haute.

Pour assurer la compatibilité des haies vives avec les espaces disponibles en Ville, la commune a fait le choix de 5 typologies de haies :

LES ESSENCES au sein de la haie vive



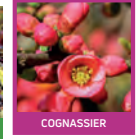
POMMIER SAUVAGE



CASSISSIER



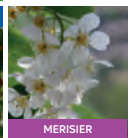
SUREAU NOIR



COGNASSIER



VIORNE OBIER



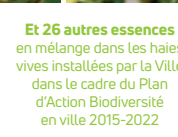
MERISIER



PRUNELLIER



CHÊNE



FUSAIN D'EUROPE

Et 26 autres essences en mélange dans les haies vives installées par la Ville dans le cadre du Plan d'Action Biodiversité en ville 2015-2022



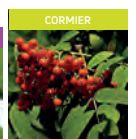
CORNOUILLER SANGUIN



AMELANCHIER



NOISETIER COMMUN



CORMIER



Plaquette de présentation « Les haies vives » - (Source : La Motte-Servolex, 2020)

Brion : un village-jardin qui cultive le lien (dép. 38 - 142 hab.)



La nature au cœur d'un projet d'aménagement pédagogique et évolutif

En 2008 la nouvelle équipe municipale de Brion, petite commune iséroise située sur les coteaux ruraux de Bièvre-Isère, s'engage dans une démarche visant à la sécurisation de la traversée du village. Rapidement la décision est prise de valoriser le cadre naturel privilégié dans lequel s'insère la commune et l'idée s'impose de donner toute sa place à la verdure : la plantation d'arbres sera la ligne directrice du projet.

Cours de taille au verger - source : Brion

Le maire propose alors une image forte : « Quand on traverse Brion, on doit traverser un verger. ». Cela signifie que la traversée doit être pensée comme un jardin, avec une trame de verger pouvant s'étendre sur les terrains voisins. Le projet se veut vivant, évolutif, destiné à être approprié par les habitants. Le verger communal est pensé comme un lieu de diversité des essences et des variétés, producteur de fruits adaptés au terroir et éloignés des standards de la grande distribution.

Pour relever ce défi et concevoir ce projet ambitieux, qui va bien au-delà de la plantation ponctuelle d'un verger, le maire souhaite faire appel aux compétences d'une paysagiste. Il lui faut alors prendre le temps de dialoguer, sensibiliser et finalement convaincre son conseil municipal afin d'entériner ce choix.



Démarrage du potager pédagogique - source : Brion

Un projet citoyen et participatif

L'aménagement de la traversée, finalisé en 2014, participe du renforcement de la notoriété et de l'attractivité de la commune. Randonneurs et amateurs de promenade peuvent venir profiter d'un cadre naturel attrayant. Parallèlement le projet continue à vivre et à s'enrichir grâce à l'adhésion et l'implication des habitants. Les "corvées citoyennes" sont emblématiques de cette dynamique collective et gages de réussite du projet : naissent de ces mobilisations de nombreuses réalisations comme un rucher pédagogique, un potager d'école intergénérationnel, un mur en pisé ou encore un atelier de fabrication artisanale de bancs avec des arbres donnés à la commune. Ces actions sont autant d'occasions de sensibiliser à la biodiversité et de renforcer la convivialité au sein de la commune.

La cohésion du conseil municipal compte tout autant : sans une équipe soudée, un tel projet n'aurait pu tenir dans la durée.



Construction du muret - source : Brion

4.

ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LES INITIATIVES ET LES PROJETS CITOYENS

Des initiatives collectives comme l'opération « Nettoyons la nature » (organisée par les Centres E. Leclerc) ou le dispositif « Plantons le décor » (porté par Espaces Naturels Régionaux des Hauts de France) peuvent être imaginées en partenariat avec les associations locales pour mener des actions concrètes.

L'implication citoyenne ne vient pas uniquement de l'initiative de la commune. Elle peut naître de façon spontanée et reposer sur des groupes de volontaires qui s'organisent de manière autonome. L'objectif est donc de s'appuyer le plus possible sur la vie associative en place.



À Saint-Martin d'Uriage (dép. 38 – 5 512 hab.), où la vie associative est particulièrement dynamique, un comité des citoyens pour la biodiversité, les « biodiversiteurs », est actif depuis un an et demi. L'enjeu pour les élus consiste alors à encourager et à soutenir ce type d'initiative, en particulier en identifiant les besoins du groupe pour assurer le succès de leurs projets. Pour ce faire, les élus se sont formés pour mieux accompagner ce type de démarche. En parallèle, les techniciens ont été formés sur des sujets spécifiques comme l'identification des pièges à faune ou encore la flore mellifère utile aux ruchers de la commune.

Article en ligne sur les Biodiversiteurs qui plantent des arbres à Saint-Martin d'Uriage
Source Dauphiné Libéré, 2024



Pour aller plus loin

<https://www.plantonsledecor.fr/>

<https://www.mouvement.leclerc/nettoyons-la-nature>



L'implication habitante, ça tient à quelques personnes.



A Montjoux, (départ. 26 – 322 hab.), la perte d'une personne dans le collectif a fragilisé la dynamique habitante.

Un enjeu majeur de la participation citoyenne est le maintien de cette dynamique dans la durée. Sans accompagnement et encouragement de la commune, le niveau d'implication peut s'essouffler avec le temps. D'autant plus que la dynamique repose souvent sur quelques individus moteurs.

Le Maire de Sauxillanges (départ. 63 - 1 328 hab.) explique que les projets participatifs ont besoin de temps. Il est important d'avoir un organisme extérieur qui anime cette démarche participative et non pas seulement des élus. Les habitants ne comprennent pas toujours

le concept de démarche participative dans la mesure où, parfois, pour eux, cela consiste à agir pratiquement avec une pioche sur l'espace public. Or, une démarche participative ce n'est pas que cela, c'est bien autre chose : des ateliers de réflexions, des gens qui viennent donner leur avis (en réunion, par questionnaires, par entretiens individuels), un investissement qui peut se poursuivre jusqu'aux choix finaux. Cela demande motivation et implication dans la durée.

Il est donc important de s'appuyer sur une personne référente ou une structure chargée de l'animation de cette dynamique.



Pour aller plus loin

- [Guide de recommandations ateliers citoyens](#)
- [Guide pratique pour l'organisation d'ateliers de mobilisation citoyenne](#)
- [Guide de la participation citoyenne](#)

Ces fiches vous ont donné envie d'agir mais il vous reste à convaincre votre équipe municipale sur l'intérêt de porter des projets qui favorisent la nature ? Aussi, vous aimeriez savoir comment bien démarrer pour garantir la réussite de votre projet ? Les trois dernières fiches sont conçues pour vous aider dans ces étapes de préparation avant l'action.

Cette fiche fait partie d'un ensemble de 7 fiches du cahier de recommandations :

« Accueillir la nature dans nos petites villes et villages »

Publication : Préfète de Région Auvergne-Rhône-Alpes, Avril 2026

Réalisation : Urba 4 / DREAL AuRA



Fiche 5

Savoir convaincre et parler de l'intérêt de la nature

©Urbalyon

1. **Agir en faveur de la biodiversité urbaine : l'importance pour les petites villes, villages et centres-bourgs**
2. **Non pas une nature mais des natures... toutes supports de biodiversité**
3. **Quelles continuités écologiques, essentielles à la biodiversité, maintenir dans les bourgs et petites villes ?**



AGIR EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ URBAINE : L'IMPORTANCE POUR LES PETITES VILLES, VILLAGES ET CENTRES-BOURGS

En replaçant le vivant dans un projet communal fort, favorable aux liens entre la nature et la ville, il est possible non seulement d'agir contre le déclin de la biodiversité mais aussi de répondre aux attentes des habitants¹ en renforçant la qualité du cadre de vie et la résilience de la commune face au changement climatique ou l'accroissement des risques naturels. Si les ressources financières et humaines peuvent être limitées par rapport aux grandes villes, l'attachement des habitants à leur territoire, à leur histoire, constitue un atout majeur pour se lancer dans une démarche en faveur de la nature avec une capacité d'inscription des actions dans le temps long.



La nature comme vecteur identitaire

Les villages et petites villes sont étroitement liés à la nature. Leurs espaces urbanisés sont en lien direct ou en proximité des espaces agricoles et naturels et de leurs continuités écologiques. Dans ce contexte, à la différence des grandes villes, les habitants vivent avec une nature proche et tissent avec celle-ci des liens identitaires très forts. Répondre à cet attachement participe à la valorisation de la commune.



La nature est emblématique et cruciale pour la préservation de l'identité de sa commune : « Face aux enjeux démographiques et économiques, la commune cherche à créer une identité distinctive en mettant en valeur ses atouts locaux dont la nature fait intégralement partie. »

Maire de Brion (dép. 38 - 142 hab.)



1 - Voir l'argumentaire à la [fiche 3](#)



Biodiversité, climat, cadre de vie, santé... quand les enjeux éthiques rejoignent les enjeux sociétaux, autant de raisons d'agir !



La question de la végétalisation est arrivée avec le sujet de la promotion de la santé qui ne touche pas que le médical, mais aussi l'environnement, les conditions de travail, etc. La santé dépend donc de plusieurs déterminants. Végétaliser un centre-bourg, le rendre plus fleuri, c'est déjà rendre la ville plus agréable, améliorer le cadre de vie, et donc indirectement agir sur la santé.

Maire de Sauxillanges (départ. 63 - 1 328 hab.)



Les scientifiques² l'affirment, le déclin de la biodiversité n'est pas inéluctable. Les actions menées pour la restaurer montrent à quel point elle est réactive et en capacité de se régénérer quand on agit en sa faveur. Et les espaces urbanisés ont leur rôle à jouer pour favoriser cette dynamique. C'est une responsabilité éthique qui incombe aux décideurs locaux.

Mais, au-delà de cette dimension éthique, agir en faveur de la nature et de sa biodiversité au sein de petites villes et villages participe pleinement de la **qualité de vie des habitants** : si la nature se porte bien, la population en ressent directement les bienfaits. Les dimensions sociales et naturelles sont ici réellement complémentaires.

Cette convergence des enjeux sociaux et écologiques montre à quel point porter une attention à la biodiversité et agir en sa faveur, c'est aussi prendre soin de la santé des habitants. C'est une démarche très positive qui bénéficiera directement à l'attractivité de la commune.



On joue sur ce qui touche les gens : santé, cadre de vie, pollution de l'air, canicule... ».
« Avec l'intensification des crises, avec des données chiffrables, cela permet de convaincre plus facilement. »

Maire de Belleville-en-Beaujolais (départ. 69 - 13 767 hab.)



D'autres communes témoignent de l'intérêt d'agir avec cet état d'esprit « gagnant-gagnant » (gagnant pour la nature, gagnant pour l'Homme) : la biodiversité en ville procure du bien-être aux habitants et ils sont demandeurs !



L'action favorable à la nature a été menée avec la préoccupation d'être utile aux habitants. C'est le bien être des gens qui doit prévaloir. La santé publique puis effectivement, il y a un enjeu de déminéralisation favorable à la biodiversité. »

Maire de Riorges (départ. 38 - 11 034 hab.)



Cette dynamique positive autour de la nature permet de souder l'équipe municipale autour d'un projet commun ce qui constitue une condition de réussite majeure. Les élus (maire, adjoints et conseillers) sont en effet les premiers relais d'une politique sur le terrain. Ils doivent à ce titre disposer de la connaissance nécessaire pour expliquer de manière pédagogique à leurs habitants les enjeux liés à la biodiversité. C'est bien le rôle de cette fiche thématique qui essaye ci-après de présenter les éléments clés explicatifs indispensables pour construire un premier niveau d'argumentaire.

2 - Voir le rapport de 2019 sur l'état de la biodiversité mondiale de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)
<https://bi.chm-cbd.net/fr/documents/rapport-evaluation-mondiale-2019-ipbes-biodiv-service-ecosystemique>



NON PAS UNE NATURE MAIS DES NATURES... TOUTES SUPPORTS DE BIODIVERSITÉ



Une notion plurielle

La nature est une notion aux contours multiples, d'usage commun et avec une dimension culturelle forte, qui peut se comprendre et se définir de nombreuses façons.



Lise Bourdeau-Lepage, université de Lyon-CNRS

« De l'intérêt pour la nature en ville, cadre de vie, santé et aménagement urbain » (Revue d'économie régionale & urbaine, 2019)

« La nature appartient au registre du sensible et des représentations...

... Il est difficile de caractériser la nature pour au moins deux raisons. D'abord, les liens entre la nature et la société sont fortement influencés par les représentations et la culture. Ensuite, l'idée de nature est complexe. Sous le terme nature, les individus perçoivent en effet des choses différentes qui relèvent de leurs perceptions, aspirations, mentalités, sociabilités... »



Frédéric Ducarme, université de Lyon-CNRS, chercheur en philosophie de l'écologie au Centre d'Écologie et des Sciences de la Conservation, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris.

Article issue de l'Encyclopédie de l'Environnement « Qu'est-ce que la nature » (2021)

« C'est une notion que tout le monde maîtrise ou croît maîtriser tant qu'on ne demande pas de la définir. Et c'est normal : aucune définition consensuelle n'en existe, et ce terme est rejeté par la plupart des disciplines académiques, autant en sciences qu'en humanités »



Du point de vue strict de l'écologie, au sens de discipline scientifique, la notion de nature est cependant assez bien définie et assimilée à l'ensemble de la réalité matérielle, nécessairement plurielle, qui ne résulte pas de la volonté humaine.

« La nature est définie comme l'ensemble des systèmes écologiques peu ou pas modifiés par l'Humain ou encore comme l'ensemble du monde réel, du monde physique, dans la variété de ses formes, en fait l'univers matériel constituant l'environnement de l'Humain ». *Dictionnaire encyclopédique de la diversité biologique et de la conservation de la nature (Patrick Triplet - 9e édition, 2023.)*

La nature peut ainsi se laisser appréhender **comme l'ensemble des êtres vivants (soit la biodiversité animale et végétale) ainsi que les écosystèmes³ où ils se trouvent, peu ou pas modifiés par l'Humain.**

Au cœur de cette définition réside alors l'idée qu'est naturel que ce qui n'est en réalité pas maîtrisé par l'Homme.

Mais alors qu'en est-il pour la notion de nature quand on s'intéresse spécifiquement à la ville et à ses écosystèmes urbains ?

3 - Ecosystème : ensemble formé par un milieu abiotique (le biotope) en interaction avec des êtres vivants qui interagissent entre eux et avec le milieu (la biocénose). La convention sur la diversité biologique (1992) insiste sur le fait que c'est un complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leurs interactions, forment une unité fonctionnelle.

2.2

La nature comme composante essentielle de la fabrique urbaine

Cette première définition du concept de nature mérite d'être adaptée aux spécificités des milieux urbains.

Ainsi pour la municipalité de **Riorges (départ. 42 – 11 034 hab.)**, l'utilisation même de la notion de nature en ville pose question. L'appellation

« espaces verts en ville » serait plus pertinente selon elle, car cette nature est « artificielle » et soumise aux influences humaines. La nature définie comme une partie du territoire sans aucune intervention humaine est alors un concept qui perd son sens en ville.



Lise Bourdeau-Lepage estime également qu'il faudrait élargir le concept pour les milieux urbains

« En ville la nature est plurielle : minérale, animale et végétale [.....]. Derrière l'expression nature en ville se cache donc la faune sauvage et domestique (les chiens), que ces éléments soient qualifiés de désirés (les abeilles) ou de nuisibles (les blattes, les rats) [...]. En ville, la nature végétale se présente sous plusieurs formes : végétation d'agrément - arbres, plantes et fleurs en pots, parterres de fleurs, pelouses ; végétation cultivée ou agricole ; végétation spontanée - plantations spontanées, prairies fleuries, mauvaises herbes ; etc. »



2.3

Protéger la nature, c'est protéger le vivant... l'être humain avec !

Si la nature au sein des espaces urbains est un support de biodiversité, elle représente aussi un atout pour les habitants en leur procurant de nombreux services (dits « écosystémiques ») : services de régulation (du climat, de la pollution, des inondations, ...), services culturels ou récréatifs (éducations, loisirs, ...) ou encore services de production (agriculture urbaine par exemple).

Les **bienfaits de la nature** sont désormais largement reconnus et établis par la communauté scientifique : par sa simple présence en ville, la nature diminue le stress et la fatigue mentale. Il existe une relation entre l'état de santé des citoyens et la proximité d'un espace vert. De très nombreuses municipalités soulignent son impact positif sur la qualité de vie et le bien-être de leurs citoyens.

La Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale soulève pour sa part sur **l'enjeu de**

politique publique qui consiste non seulement à préserver ou restaurer la biodiversité, mais également à « travailler » avec la nature pour améliorer la qualité de vie dans les villes.

La nature **offre un éventail de services** qui contribue à la durabilité, à la résilience et à la qualité de vie des habitants des villes.

La préservation des espaces de nature est d'autant plus importante que plus de la moitié de l'humanité vit désormais en ville alors qu'il n'y avait que 14 % de citoyens il y a un siècle. En France, 51 millions de personnes, soit près de 80 % de la population, habitent en ville, c'est-à-dire au sein d'une unité urbaine⁴, selon les données 2020 de l'INSEE⁵. A l'échelle de la Région Auvergne Rhône-Alpes, 85 % de la population régionale⁶ est localisée dans un espace sous l'influence d'un grand pôle urbain (INSEE, 2015).

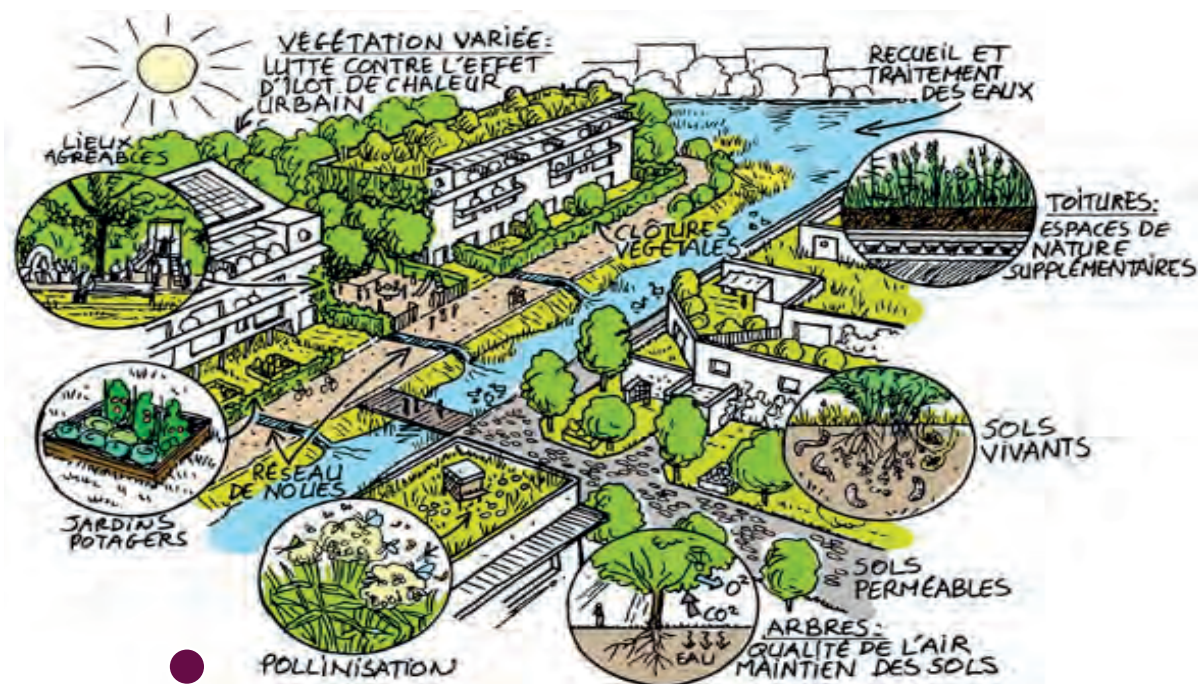


Schéma des bienfaits apportés par la nature et la biodiversité en ville.
Source : Agence Régionale de la Biodiversité en Ile de France : www.arb-idf.fr, 2020

4 - Unité urbaine selon l'INSEE en France métropolitaine et dans les DOM : une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

5 - INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques.

6 - Au 1er janvier 2021, Auvergne-Rhône-Alpes compte un peu plus de 8,1 millions d'habitants, soit 12 % de la population nationale (Donnée INSEE).

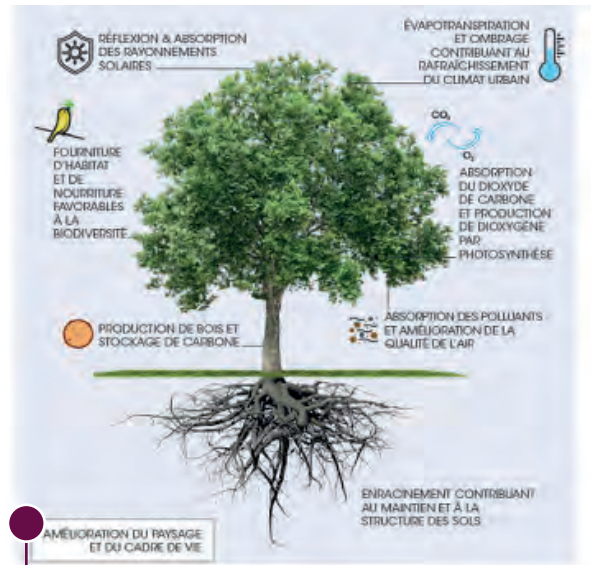
2.4

Le rôle clé de l'arbre en ville

“ L'arbre doit être un élément structurant dans les centres bourgs, il permet de se réappropriier l'espace public par l'ombre qu'il génère.

Châteldon (dép. 63 – 752 hab.). ”

Les arbres sont des êtres vivants, des écosystèmes à part entière. En milieu urbain, ils interagissent et interfèrent avec la faune et la flore urbaines et participent de la biodiversité en ville. En évoluant dans le milieu urbain, les arbres apportent aussi de nombreux services et bienfaits. En combinant ombrage et évapotranspiration, la présence des arbres et de la végétalisation contribue à l'abaissement des températures et à la limitation des effets des îlots de chaleurs urbains (ICU), à la régulation du climat (captage du CO₂), à la fertilité des sols, au cycle de l'eau, elle participe également de manière modérée à l'amélioration de la qualité de l'air.



Services écosystémiques de l'arbre urbain.

Source : Sésame, un outil pour mieux végétaliser nos villes. Application au Bouches du Rhône (13) – CEREMA & INRAE

Devant cet ensemble de bienfaits apportés par l'arbre en ville, la commune de **La Motte-Servolex (dép. 73 – 12 167 hab.)** a souhaité planter en 2022 une micro-forêt urbaine sur 630 m² de terrain communal : une plantation dense de 1800 plants liés à 25 essences locales différentes.

L'association «Arbre en ville», soutenue par la Ville dans sa démarche, a été lauréate du premier budget citoyen du Département de la Savoie pour mettre en œuvre cette démarche de plantation de manière participative et citoyenne (mobilisation des services de la Ville, des membres de l'association et de scolaires). Voir «pour aller plus loin» [fiche 1](#)



Micro-forêt urbaine récemment plantée, en cours de croissance à La Motte-Servolex. Source : AURG, 2023

3

QUELLES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES, ESSENTIELLES À LA BIODIVERSITÉ, MAINTENIR DANS LES BOURGS ET PETITES VILLES ?

3.1

Un enjeu clé : lutter contre la perte de biodiversité

Engagement fort du ministère de l'Écologie, la **Trame Verte et Bleue (TVB)** constitue un outil de préservation de la biodiversité visant à intégrer les enjeux de maintien et de remise en bon état des milieux naturels dans la planification, l'urbanisme et les projets d'aménagement. Il s'agit en particulier de **stopper l'érosion de la biodiversité résultant de la fragmentation des espaces agricoles et naturels**. Ce phénomène lié au développement de l'urbanisation (bâtiments et infrastructures) provoque l'isolement de populations animales et végétales, l'endogamie et, à termes, la perte potentielle de leurs habitats. Lutter contre la fragmentation de l'espace signifie, préserver et restaurer un **réseau de continuités écologiques** pour que les espèces animales

et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, assurant ainsi leur cycle de vie.

Les **continuités écologiques** comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques :

- **Les réservoirs de biodiversité** constituent les espaces dans lesquels la biodiversité, est la plus riche ou la mieux représentée.
- **Les corridors écologiques** relient de manière fonctionnelle les réservoirs de biodiversité en permettant le déplacement des espèces sur les espaces agricoles, naturels et forestiers mais aussi urbains.

La trame verte et bleue schéma de principe :



Schéma montrant les relations entre corridors écologiques et réservoirs de biodiversité en tant que continuités écologiques (Source : AURG, 2024)



Un déclin de la biodiversité significatif et très inquiétant :

A l'échelle nationale

Malgré la multitude de bienfaits que la nature rend à l'Homme, cette dernière décline à un rythme alarmant comme le montrent les synthèses réalisées à l'échelle de la France métropolitaine (suivies mis en place par l'ONB : l'Observatoire National de la Biodiversité).

Les activités humaines, telles que l'urbanisation, la surexploitation des ressources naturelles, la pollution des sols et le changement climatique expliquent principalement ce déclin. La ville en elle-même apparaît cependant désormais comme une opportunité pour enrayer la perte de biodiversité : par exemple, 30 % des villes dans le monde servent de refuge pour les espèces d'oiseaux menacées d'extinction (Aronson et al., 2014).



66 % des papillons de jour ont disparu dans un département français en 20 ans



-36 % d'oiseaux des milieux agricoles en France depuis 1989

A l'échelle régionale

L'outil de diagnostic « liste rouge régionale » permet d'évaluer le niveau de menace d'extinction des espèces à l'échelle de la région. En Auvergne-Rhône-Alpes, **près de 2 000 espèces sont menacées** selon les listes rouges régionales (faune et flore confondues), ce qui correspond à **30,7 % des espèces évaluées**.

Pour en savoir plus consulter le site de [l'Observatoire de la biodiversité régionale Auvergne Rhône-Alpes](#)

Sont menacées selon les listes rouges régionales AuRA :



1500 espèces de flore dont près de 700 espèces de mousses

43 % des espèces de chauves-souris



48 % des espèces d'oiseaux



3.21 Quelles trames valoriser pour les espaces urbains et leurs périphéries ?

Au-delà des espaces agricoles et naturels, la trame verte et bleue (TVB) joue aussi un rôle essentiel pour le bon fonctionnement écologique des écosystèmes urbains. Elle trouve toute sa pertinence à plusieurs niveaux d'échelles emboîtées depuis l'échelle de la ville, celle du quartier et jusqu'à celle du projet urbain. Elle permet d'appréhender les tissus urbains comme des espaces perméables en connexion avec les continuités écologiques agricoles et naturelles péri-urbaines.

Disposer d'une TVB fonctionnelle est alors indispensable à l'expression d'une biodiversité urbaine diversifiée qui peut évoluer. La ville n'étant plus une barrière, sa perméabilité peut soutenir le déplacement des espèces à grande échelle et notamment leur remontée vers le nord, poussé par le réchauffement climatique. Ainsi perçus, les espaces urbains participent à la TVB d'un territoire en articulation avec les

espaces agricoles et naturels environnants. Il s'agit toutefois de garder à l'esprit, en point de vigilance, que la ville ne sera jamais accueillante pour toutes les espèces, notamment les grands mammifères par exemple, comme les cerfs ou les sangliers.

Plusieurs trames complémentaires s'expriment au sein des espaces urbanisés : elles visent à recréer un tissu naturel favorable au plus grand nombre d'espèces, animales et végétales.

La nature urbaine ne doit pas ressembler à un archipel d'îlots de verdure ne communiquant pas entre eux mais au contraire à un réseau formant des corridors, des connexions naturelles, permettant de recréer du lien entre les différents écosystèmes urbains qui ont pu être fragmentés par les infrastructures, l'habitat et les équipements.



Les trames terrestres, dites aussi « vertes », et aquatiques, dites « bleues », sont à ce titre complémentaires (voir aussi le schéma de la TVB présenté ci-dessus) :

La trame bleue est définie à la fois comme réservoir de biodiversité et comme corridor pour les espèces aquatiques (poissons, amphibiens, crustacés...). Une attention toute particulière doit lui être portée en raison de ce double rôle. Elle comprend les milieux en eau comme les rivières et ruisseaux mais aussi leurs rives, boisées ou non, ainsi que toutes les zones humides qui participent à la fonctionnalité de cours d'eau.

La trame verte est pour sa part liée à toutes les formes que peut prendre le végétal en ville (bosquets, haies, groupes d'arbres ou arbres isolés, fourrés arbustifs, talus herbacés...). Ces formations végétales pouvant être déjà connectées ou à l'inverse constituer des zones isolées, fragmentées, à reconnecter (pour plus d'information sur le végétal en ville et son intérêt, se référer à la fiche suivante « Connaître les enjeux de biodiversité propre à mon territoire pour mieux agir »).

La trame brune est liée à l'importance du maintien et/ou du rétablissement des continuités écologiques des sols, notamment en ville où les sols peuvent être très fragmentés. Les sols constituent en effet un habitat pour de nombreux groupes biologiques (les sols abriteraient près de 25% de la biodiversité à l'échelle mondiale selon le centre européen d'étude des sols) pour lesquels il est à la fois un lieu de vie et de déplacement. En ville ces déplacements sont susceptibles de se heurter à de nombreux obstacles souterrains générés par l'Homme.

La trame noire en réponse à la pollution lumineuse : la lumière artificielle nocturne a de nombreux impacts sur la biodiversité⁷ : elle a des effets sur certaines espèces animales au niveau physiologique et métabolique, par exemple en perturbant la croissance, la métamorphose ou l'équilibre énergétique. Au niveau comportemental, les points lumineux artificiels ont un pouvoir d'attraction ou de répulsion sur les animaux nocturnes qui est fonction de leur comportement naturel par rapport à la lumière.

Appréhender les continuités écologiques en ville nécessite alors d'identifier et restaurer l'ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes sensibles à l'éclairage (insectes volants, chauves-souris, oiseaux, mammifères...).

7 - Référence : guide OFB, Trame noire : Méthodes d'élaboration et outils pour sa mise en œuvre. Romain SORDELLO, Fabien PAQUIER et Aurélien DALOZ. Collection Comprendre pour agir, 2021.

Cette fiche fait partie d'un ensemble de 7 fiches du cahier de recommandations :

« Accueillir la nature dans nos petites villes et villages »

Publication : Préfète de Région Auvergne-Rhône-Alpes, Avril 2026

Réalisation : Urba 4 / DREAL AuRA



Fiche 6

Connaître les enjeux de biodiversité propre à mon territoire pour mieux agir

1. Pourquoi réaliser un inventaire de la biodiversité communale ?
2. En pratique, comment faire pour les espaces urbanisés ?
3. Et à quoi servent toutes les informations recueillies ?



Philippe Clergeau - Manifeste pour la ville biodiversitaire, 2015, éditions Apogée.

« La biodiversité ne doit pas être seulement un accessoire indispensable à l'urbanisme, comme l'éclairage public par exemple, mais un véritable élément de planification au même titre que la mobilité ! ».



1. POURQUOI RÉALISER UN INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE ?

Afin d'agir pleinement et efficacement en faveur de la biodiversité, il est essentiel de connaître au préalable les enjeux de son territoire : comment définir le « où » et le « comment » sans un diagnostic initial de ses forces et faiblesses ? Connaître sa biodiversité, c'est à la fois savoir où la préserver, où la restaurer... mais c'est aussi pouvoir en parler aux citoyens. Et c'est réussir à construire collectivement une vision partagée des enjeux de son territoire.

L'exemple inspirant de la commune de **Saint-Martin d'Uriage (dépt. 38 – 5 512 hab.)**

Depuis longtemps engagée en faveur de la biodiversité, Saint-Martin d'Uriage a souhaité prendre le temps d'un bilan puis d'un approfondissement de la connaissance de son patrimoine naturel. Lancé à l'automne 2020, la démarche d'ABC ([Atlas de la Biodiversité Communale](#)) a permis d'établir un solide diagnostic participatif de la biodiversité communale, y compris au sein des espaces bâtis. Les équipes municipales ont pu dans un premier temps se faire accompagner par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO, antenne Isère) puis, à l'automne 2021, s'adjoindre les compétences et l'expertise écologique d'un bureau d'études afin d'approfondir le diagnostic.

Un diagnostic, mais pour quel(s) usage(s) ?

La connaissance acquise s'est révélée comme une véritable force motrice pour permettre à Saint-Martin d'Uriage d'amplifier son action en faveur de la biodiversité et préparer sa transition écologique : communiquer

sur la biodiversité auprès des habitants (mise en place de fiches pédagogiques par exemple), identifier et dimensionner les actions pertinentes à mener, mais aussi faire (re)connaître la qualité du territoire en candidatant au label « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN). L'objectif final sera d'aboutir à une démarche communale globale afin que chaque service thématique (sport, urbanisme, agriculture etc.) puisse se saisir de la question de la biodiversité et prendre en charge une ou des actions.

Pour Arnaud Callec, conseiller délégué à l'environnement, à la biodiversité et à la forêt « Globalement à l'issue de cette démarche ABC, la connaissance des enjeux biodiversité est de mieux en mieux partagée avec les habitants, même si d'importants efforts restent à faire. L'ABC nous a permis de réaliser des documents de présentation pédagogiques, pas trop techniques et accessibles à tous. ».

Ainsi connaître sa biodiversité, c'est avant tout pouvoir intégrer pleinement la nature comme un pilier de sa transition écologique communale.

2.

EN PRATIQUE, COMMENT FAIRE POUR LES ESPACES URBANISÉS ?

2.1

Recenser en priorité les espaces favorables à la biodiversité

Les espèces pouvant se retrouver au sein des zones bâties sont relativement nombreuses et diversifiées : animales ou végétales, grandes ou petites, certaines ne font qu'y passer, en déplacement ou en migration le plus souvent, d'autres s'y reproduisent, y gâtent et s'y alimentent. Ce sont pour beaucoup des espèces dites opportunistes tolérantes aux perturbations générées par l'Homme : hirondelles, martinet noir, pigeon biset, rat noir et surmulot, renard roux, corneille noire, plantes sauvages qui profitent de tous les interstices et autres lieux pour s'installer.



Berges de l'Isère à Grenoble. Développement de la Centranthe rouge ou valériane (*Centranthus ruber*) dans les fentes d'un mur.
Source : AURG, 2019



Prairies naturelles urbaines favorables à la nature.
Commune de Saint-Egrève (38).
Source : AURG, 2023

Les espaces verts des petites villes et villages sont en interaction étroite avec les espaces agri-naturels adjacents et participent ainsi de la Trame Verte et Bleue (TVB) du territoire. Ils constituent des espaces tout particulièrement attractifs pour la biodiversité.

Dans ce contexte, mener un diagnostic de biodiversité en ville par un recensement exhaustif de l'ensemble de la faune et la flore serait dispendieux en temps et en financements. Lorsque l'on a peu de moyens, il est déjà possible de recenser les espaces favorables à la faune et à la flore sauvage notamment ceux constituant leurs milieux de vie (voir schéma ci-après).

Pour les végétations à dominantes arborées et arbustives recensées, il est important de se poser les questions suivantes afin d'évaluer leur intérêt écologique :

- Sont-elles composées d'essences sauvages locales ou plutôt horticoles ?

- Sont-elles pluri-stratifiées (c'est-à-dire constituées de plusieurs strates : arborée en hauteur mais aussi arbustive en sous-étage et même herbacée au sol) ?
- Sont-elles en bon état de conservation sanitaire ?
- Par qui et comment sont-elles entretenues ?



Constituer un socle de connaissance, avec les citoyens

Le **BÂTI** bénéficiant de **GÎTES, ABRIS, NICHOURS** pour favoriser la nidification, l'hibernation ou la protection contre les intempéries

Tout ce qui est lié à l'**ARBRE**, support fondamental de la biodiversité urbaine :

- haies arborées et arbustives,
- petits bois et bosquets,
- vieux arbres (notamment si présence de cavités)

Les espaces **HERBACES** de type prairies ou pelouses peu amendées (par exemple au sein des parcs et espaces verts de la ville)

Les continuités de **COURS D'EAU** et plans d'eau (et leurs berges) ainsi que toute forme de zone humide

Les espaces d'**AGRICULTURE** et de **MARAICHAGE** en ville propices à la biodiversité

Les **ECOCONSTRUCTIONS** comme les bâtiments à ossature bois ou végétalisés (toitures, façades)

Les **BÂTIMENTS** traditionnels **EN PIERRES** et les **VIEUX MURETS** en pierres sèches

Les zones de **DELAISSEES** et/ou de **FRICHES VEGETALISEES** peu perturbées par l'homme

Pour vous aider : exemples d'espaces favorables à la biodiversité à faire ressortir lors de votre diagnostic

Exemples d'espaces favorables à la biodiversité
Source : Urba 4 2024 et photos : Urba 4 sauf bâti en pierres : Pénélope Hass, 2021

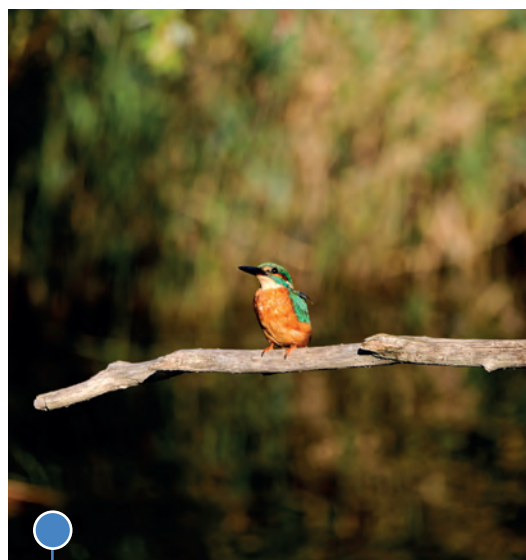
Se concentrer sur les espaces favorables aux espèces en ville permet à tout un chacun, avec un peu de curiosité et d'attention, de participer à l'inventaire communal. En effet, nombreux sont les citoyens qui se sentent de plus en plus concernés par les enjeux liés au vivant. Ils souhaitent agir localement en s'engageant davantage dans des programmes de connaissance de la biodiversité.

Dans ce cadre, mettre en œuvre un diagnostic participatif leur permettant de s'exprimer et de partager leur savoir, favorise à l'échelle de la commune l'émulation, la co-production de connaissances, le dialogue et l'apprentissage collectif. Cette première approche basée sur la participation citoyenne peut aussi dès le départ être envisagée avec l'appui des associations naturalistes locales qui pourront apporter tant leur expertise que leur savoir-faire en animation.

Une fois réalisé, ce diagnostic constitue un socle de connaissances précieux, et un support essentiel de sensibilisation du reste de la population, en permettant à chacun de

comprendre et de se représenter concrètement le patrimoine naturel de son quartier et les enjeux qui lui sont associés.

N.B. Pour de plus amples informations sur l'implication des habitants : voir [fiche 4 Habitants](#)



Site naturel protégé - Martin pêcheur
Source : Dreal AuRA



Agir avec peu de moyen

Il est possible de réaliser l'inventaire de manière participative avec l'aide des habitants qui connaissent bien leur territoire. Les observations devront alors être partagées avec des associations naturalistes pour interpréter les enjeux et construire le plan d'actions.

Dans le cadre de la concertation pour la révision du PLU de [Saint-Martin d'Uriage \(dép. 38 – 5 512 hab.\)](#) l'utilisation de cartes collaboratives mises à disposition des habitants notamment pour localiser la présence d'espèces envahissantes (renouée du japon, chenille processionnaire...) mais aussi pour identifier la trajectoire des déplacements afin de créer des sentiers.



S'engager dans une démarche plus approfondie : zoom sur l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

Démarche soutenue par l'Office français de la biodiversité (OFB), elle permet à une commune, ou une « structure intercommunale », de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. Chaque année, l'OFB soutient de nombreux projets à travers le lancement d'un [appel à projets annuel](#).

Le coût moyen d'un ABC est estimé à 48 000 euros pour une commune. Ce coût et cette durée varient en fonction de la superficie, du degré d'exhaustivité demandé et de la complexité écologique du territoire. Il était aussi possible de bénéficier d'un financement en 2024 et en 2025 par le Fonds vert ([aides-territoires.beta.gouv.fr](#)).

Une mise en œuvre sur plusieurs années (24 à 36 mois) est nécessaire, au regard de la saisonnalité des cycles des espèces, pour la

réalisation des inventaires et l'analyse des données récoltées. Cela permet également d'assurer une meilleure appropriation du projet par les citoyens et les acteurs locaux.

L'exemple de l'[Atlas de la biodiversité communale](#) de **La Motte-Servolex (dép. 73 – 12 167 hab.)**

La Ville mène depuis 2010 une politique volontariste de préservation de la biodiversité sur son territoire, avec entre autres actions, le classement en refuges LPO de l'ensemble de ses espaces verts et la mise en œuvre d'un Plan d'Actions Biodiversité en Ville sur la période 2015-2022 (plantation de haies vives, passages à faune, nichoirs, prairies fleuries sauvages). Avec l'appui de la LPO Savoie, la commune a réalisé un premier atlas de la biodiversité communale en 2017 puis a complété cette première vision avec un second ABC, mené sur la période 2021-2023.



Fresque école maternelle Louis Pergaud - La Motte-Servolex 73
Source : Urba 4

Dans le cadre de cette démarche, La Motte-Servolex a voulu se donner un triple éclairage sur l'état des lieux de son territoire, comme base pour la compréhension des enjeux et perspectives d'un aménagement qui les prenne en compte :

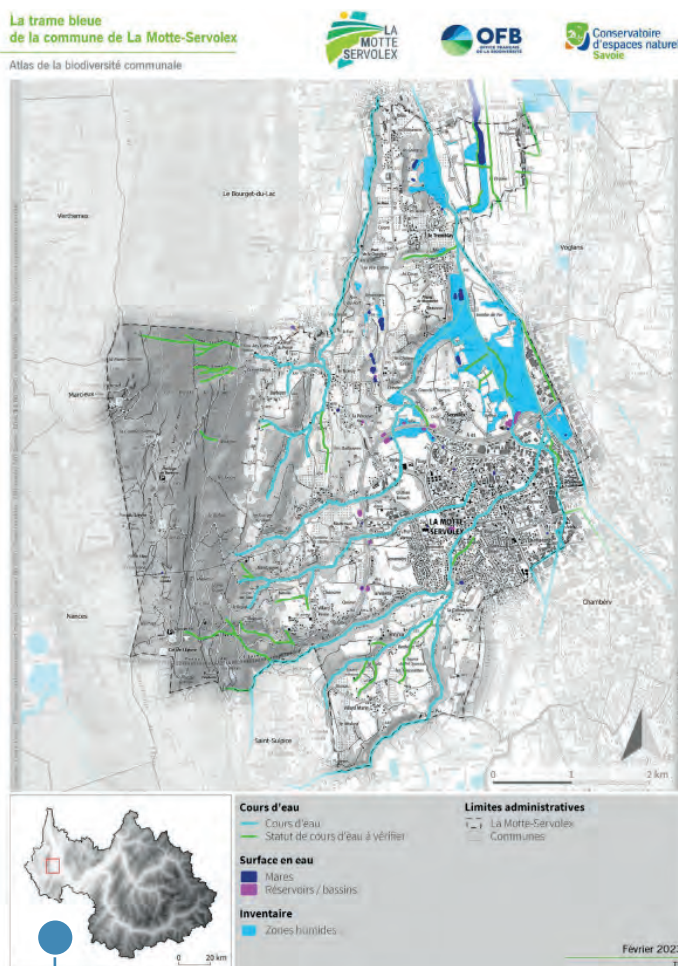
- Les milieux aquatiques afin de garantir une bonne fonctionnalité écologique des cours d'eau.
- Les grands types de milieux naturels présents et leur état de conservation afin de garantir le maintien d'une faune et d'une flore diversifiée (en mettant l'accent sur les espèces sensibles liées aux espaces bâtis, aux espaces agricoles et aux zones humides).
- Les continuités écologiques intra-communales afin de garantir une bonne fonctionnalité de la trame verte et bleue.

Cette démarche comporte un volet pédagogique et participatif fort proposant aux habitants des enquêtes sur les espèces sensibles et patrimoniales des milieux urbains et ruraux :

- Enquête sur la flore messicole (flore des moissons) : des espèces végétales importantes pour conserver le bon fonctionnement des agroécosystèmes et les insectes pollinisateurs.
- Enquête sur les araignées, ces mal aimées pourtant si belles et utiles.
- Enquête de voisinage, pour mieux connaître les espèces liées au bâti et aux jardins et ainsi mieux les préserver.
- Comptage des hirondelles et des martinets dépendant de la présence de gîtes et nichoirs dans le bâti.
- Enquête hérissons et muscardins, des espèces sensibles et en régression (impact des collisions routières).

Ces enquêtes menées durant la période de l'ABC ont mobilisé un total de 68 contributeurs pour 298 données d'observations récoltées.

Les résultats de l'ABC permettront de consolider et d'élargir le Plan d'Actions Biodiversité en Ville par la mise en œuvre d'actions concrètes tant sur l'espace public que sur l'espace privé.



La trame bleue de la commune de La Motte-Servolex
Source carte : ABC de La Motte Servolex

Recommandations pour mener à bien un diagnostic de la biodiversité complet « étapes par étapes »

Étapes de travail	Objectif	Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
Préparation des inventaires terrain	<ul style="list-style-type: none"> Recenser les informations et données naturalistes existantes : faune, flore, habitats et TVB. Récupérer ces informations, préférentiellement sous un format numérique géoréférencé (utilisables sous SIG) en établissant, le cas échéant, les modes de partage des données et les conventions d'usages. Analyser la qualité, la complétude et dégager des priorités d'inventaire. Etablir le plan de prospection sur la base des priorités identifiées. 	<p>Il est conseillé de valoriser tant les connaissances existantes au sein des documents cadre d'urbanisme et de planification (comme le SCoT, le PLU ou PLUi), que celles disponibles dans les plateformes nationales ou régionales sur les espèces et les zonages de protection ou d'inventaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le site de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) Le site de l'observatoire de la biodiversité régionale AuRA <p>La compilation des connaissances peut être affinée en sollicitant les associations locales susceptibles d'être en possession de données naturalistes (association de protection de la nature, forestiers, chasseurs et pêcheurs, etc.).</p>
Réalisation des inventaires terrain et leur capitalisation	<p>Mettre en œuvre les inventaires de terrain sur la zone d'étude selon le plan de prospection précédemment établi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire ressortir l'ensemble des espaces et habitats favorables à la biodiversité en caractérisant, si possible, les cortèges d'espèces présentes (faune / flore). Caractériser la TVB et ses continuités écologiques (ainsi que les ruptures ou obstacles). Faire ressortir la présence d'espèces exotiques envahissantes en qualifiant l'intensité de leur présence, pour envisager les actions de gestion qui seraient à mener. 	<p>Le plan de prospection détermine les types, lieux, périodes et durée des inventaires (faune / flore / habitats / TVB) nécessaires au diagnostic. Il permet de planifier le travail de terrain.</p> <p>Il peut également définir un découpage des secteurs de la ville selon le niveau d'enjeux et d'accessibilité.</p> <p>Les inventaires devront être menés, autant que possible, sur la base des protocoles robustes et standardisés.</p> <p>Pour la capitalisation, il est recommandé de saisir les données d'inventaires dans une base de données SIG afin de garantir la traçabilité et la facilité d'usage. A ce titre, il est pertinent de se doter de bonnes compétences en SIG afin de gérer les couches de données produites.</p>
Synthèse et hiérarchisation des zones à enjeux	<p>Dresser une synthèse spatialisée des connaissances acquises sur les habitats, les espèces (animales et végétales) et les continuités écologiques (TVB).</p> <p>Etablir une cartographie des espaces à enjeux pour la biodiversité dans la perspective d'un plan d'actions local.</p>	<p>Les cartographies doivent être restituées selon une échelle suffisamment précise pour pouvoir être croisées avec les périmètres de projets urbains et toutes les actions menées sur les espaces publics de la ville : le 1/5000e semble bien adapté.</p> <p>Les espaces à enjeux sont à définir au regard du contexte écologique local et en prenant en considération différents critères comme : niveau de patrimonialité des espèces et habitats (sur la base des statuts de protection ou de menaces), rareté ou phénomène connu de régression locale, état de conservation et de dégradation, sensibilité au changement climatique (hausse des températures et sécheresses récurrentes) etc.</p>



ET À QUOI SERVENT TOUTES LES INFORMATIONS RECUEILLIES ?

Rappelons-le, l'objectif premier du diagnostic biodiversité est d'aboutir à une vision claire et spatialisée des enjeux de sa commune concernant la biodiversité. C'est uniquement sur cette base qu'un plan d'actions efficient pourra être bâti, mettant en valeur les espaces à enjeux de préservation, ceux à enjeux d'entretien / gestion ou encore ceux à enjeux de restauration / renaturation (un même espace pouvant bien entendu relever d'une ou plusieurs de ces trois grandes catégories).

Ai-je bien compris les enjeux « biodiversité » des zones urbanisées de ma commune ?

Petit test pour s'auto-évaluer en 4 questions !

Vous venez de terminer votre diagnostic communal, vous aide-t-il alors à répondre aux quelques questions suivantes ? Dans le cas contraire, certains points mériteraient peut-être un petit approfondissement...

1/ Suis-je en mesure de définir quels sont les grands types de végétations de mes espaces urbains ?

Est-ce que je dispose d'une cartographie de ces espaces me permettant d'évaluer leur étendue et leur continuité ? (Tout compris : espaces verts, arbres, friches, délaissés, nature spontanée des rues, jardins et propriétés privées...).

2/ Puis-je dire quels sont principaux points d'appui pour la biodiversité, c'est-à-dire les sites les plus favorables et/ou les moins perturbés par les usages et activités humaines (zones dites de tranquillité) ? Et où se situent-ils ?

N.B. Ces sites peuvent-être végétalisés mais pas que (pour mémoire : voir le schéma en début de fiche « Exemples d'espaces favorables à la biodiversité à faire ressortir lors de votre diagnostic »).

3/ Ai-je une vision claire et spatialisée, c'est-à-dire cartographiée, de ma trame verte et bleue (TVB) ?

Quelles sont les continuités écologiques, terrestres ou aquatiques, reliant les « points d'appui » entre eux (ceux de la question 2) mais aussi de connecter les espaces verts urbains avec les espaces agricoles, naturels et forestiers environnants ?

N.B. Penser aux continuités arborées et arbustives (de type haies), aux berges de cours d'eau, parfois même aux bordures de voiries et de réseaux de mobilité (transports en commun, cycles et piétons) ...

4/ A l'inverse, quelles sont les zones « barrières », les obstacles et autres points noirs qu'il s'agirait de résoudre ?

Exemples de points noirs :

- Voiries à fort trafic, zones d'habitat faiblement végétalisées, déchets sauvages, stockage de matériaux, zones fortement éclairées (pollution lumineuse) etc.
- Zones fortement fréquentées, piétinées ou aux usages non maîtrisés pouvant apporter des dérangements forts de la faune et la flore.

Cette fiche fait partie d'un ensemble de 7 fiches du cahier de recommandations :

« Accueillir la nature dans nos petites villes et villages »

Publication : Préfète de Région Auvergne-Rhône-Alpes, Avril 2026

Réalisation : Urba 4 / DREAL AuRA



Fiche 7

Organiser et
planifier les étapes de
mon projet intégrant
la nature

1. Comment et à qui faire appel pour évaluer et dimensionner les besoins ?
2. Construire son plan d'action
3. Suivre et évaluer ses actions



Lorène Jocteur, paysagiste-conseillère de l'URCAUE AuRA :

« La mise en place d'une politique durable de la prise en compte du vivant dans les projets de village ou de petites villes ne réside pas sur le fait d'agir par effet de mode, mais bien sur une vision à long terme grâce à une analyse approfondie du terrain, des aspirations des élus et des habitants pour leur village. La mise en place d'un plan guide paysage offre cette perspective, car il aborde de manière exhaustive toutes les échelles et les trames, offrant ainsi la possibilité de reconnecter les différentes continuités. Bien qu'il puisse sembler coûteux initialement, cet outil se révèle être un investissement judicieux, favorisant des économies à long terme. »



La mise en œuvre d'un projet en faveur de la nature, à l'échelle d'un village ou d'une petite ville, doit s'appuyer sur une stratégie efficace afin de répondre pleinement aux attentes initiales.

Cette stratégie en faveur de la nature sera d'autant plus forte si elle s'appuie sur :

- un affichage d'un projet politique clair, intégrant les questions de nature à différentes échelles de projets d'aménagement ;
- un plan d'action structurant ;
- un portage des actions dans la durée et des indicateurs de suivi et de réussite ;
- une cohérence d'ensemble des actions déjà entreprises ou à venir, favorisant ainsi une transformation positive et durable de la commune.

Une démarche insuffisamment préparée et pilotée expose en effet la collectivité à divers problèmes et déboires :

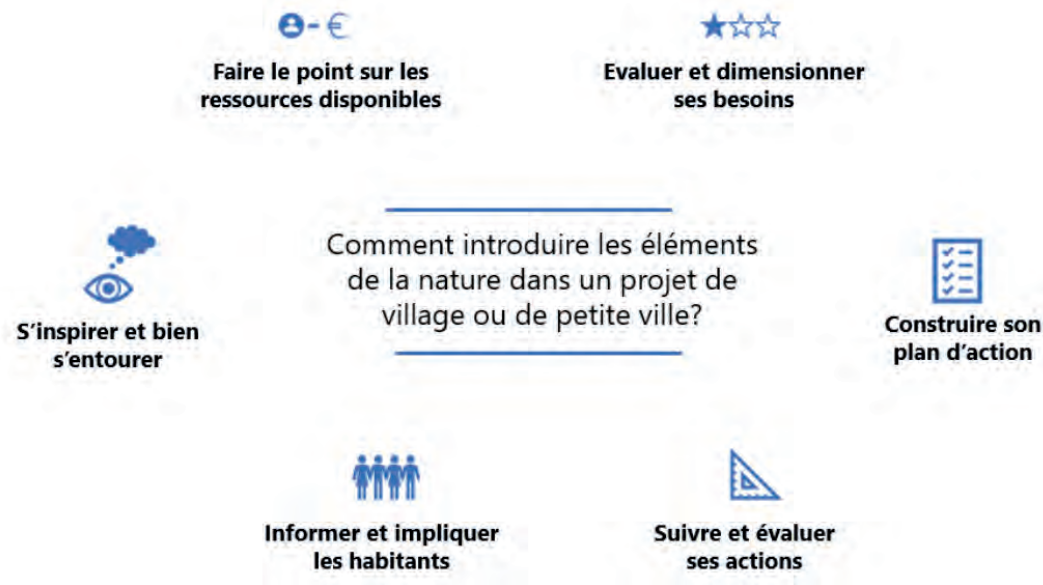
- Inefficacité des actions : elles peuvent manquer leur cible ou ne pas atteindre les objectifs prévus.
- Incohérence et/ou dispersion des actions : elles peuvent compromettre la cohésion d'ensemble du projet et affectent son efficacité globale.
- L'émergence du mécontentement dans la population : se sentir ignoré ou exclu du processus décisionnel peut entraîner une

résistance au projet et compromettre sa pérennité.

- Impact financier sous-estimé : les erreurs de planification peuvent entraîner des dépenses supplémentaires nécessaires pour corriger les problèmes émergents ou pour répondre aux attentes non satisfaites des parties prenantes.

Au sein de cette fiche vous trouverez des informations concernant les étapes à suivre lors de la mise en place de la démarche.





Mémento

- **S'inspirer (et bien s'entourer) pour définir mon projet politique**
 - Des trames
 - Des aménagements
 - Comprendre et savoir convaincre de l'intérêt de la nature dans les villages
 - Construire sa stratégie et son plan d'actions
- **Informier et impliquer les habitants**
 - Le temps de l'acculturation
 - Informer et impliquer les habitants
- **Faire le point sur les ressources disponibles**
 - Les ressources humaines disponibles
 - Les ressources financières
 - Les ressources foncières
- **Évaluer et dimensionner les besoins**
 - Observer et renforcer la connaissance des territoires
 - Connaître les enjeux de la biodiversité sur mon territoire
- **Construire sa stratégie et son plan d'actions**
 - Mobiliser les outils réglementaires
 - Porter des démarches volontaires
 - À quoi me servent les informations recueillies ?
 - Construire son plan d'actions
- **Suivre et évaluer ses actions**



COMMENT ET À QUI FAIRE APPEL POUR ÉVALUER ET DIMENSIONNER LES BESOINS ?



Morgane FLÉGEAU, LOTERR1

« Il faut une approche très fine sur chaque projet avec un véritable regard naturaliste. Un écologue devrait être associé à chaque début de projet pour poser un diagnostic écologique. »



Une phase préparatoire est indispensable pour aider à se doter d'objectifs atteignables et définir les étapes du projet. Il s'agit également de se doter d'une vision claire des conditions de réussite et des points de vigilance à anticiper. Ainsi, le partage d'expériences avec d'autres communes (échanges, visites...) constitue une bonne porte d'entrée pour se lancer dans son projet. De même, savoir s'entourer de professionnels, spécialistes et compétents sur le sujet facilitera la mise en

œuvre du projet (associations, organismes environnementaux, entreprises spécialisées, experts, citoyens engagés...).

On rappellera notamment dans ce cadre, la nécessité de réaliser un inventaire de la biodiversité (voir la [fiche 6](#)) afin d'établir un diagnostic et déterminer les besoins du territoire. Cette étape indispensable permet d'apporter une connaissance pertinente et actualisée du territoire afin de définir



1 - [Le LOTERR](#), centre de recherche en géographie, université de Lorraine, créé le 01/01/2013, à partir de la fusion de deux laboratoires de géographie préexistants (le CEGUM pour l'Université Paul-Verlaine-Metz, et le CERPA pour l'Université Nancy 2). Regroupe plusieurs domaines de la géographie et de l'aménagement autour du concept de la transition : géographie physique (hydrologie, climatologie...), géographie humaine (analyse spatiale et paysagère), aménagement (aide à la décision en matière d'attractivité et de reconversion).

les enjeux de la biodiversité à l'échelle de la commune (espèces présentes, milieux d'intérêts, etc.).

Les résultats du diagnostic permettront d'orienter le choix des actions de préservation à mettre en place et/ou les projets d'amélioration à développer (voir [fiche 1](#) Aménagement et [fiche 6](#) Inventaire).

En fonction des moyens disponibles, plusieurs démarches peuvent être entreprises pour mettre en œuvre le diagnostic :

- Faire appel, dans le cadre d'un marché public, aux compétences de bureaux d'études spécialisés dans l'expertise écologique, le conseil et l'aménagement des milieux naturels.
- Associer et valoriser par une convention, les acteurs locaux comme les associations naturalistes ou les structures expertes de la biodiversité. Ces partenaires

apportent une connaissance initiale des enjeux, peuvent mobiliser leurs réseaux citoyens au service du diagnostic, suivre et conseiller tout au long de la démarche. Voici quelques exemples non exhaustifs : Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN), Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN), associations comme la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), acteurs forestiers comme l'Office National des forêts (ONF) etc.

Il est aussi possible de se faire accompagner par des partenaires comme les CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et les agences d'urbanisme afin de mieux comprendre et recontextualiser les enjeux spécifiques à la commune et bénéficier de méthodes d'animation bien rodées. Ces partenaires permettront aussi de documenter et mutualiser les expériences entre territoires pour inspirer et encourager les actions.





CONSTRUIRE SON PLAN D'ACTION

Une stratégie pour l'ensemble du territoire, construite de manière collégiale avec les acteurs locaux et les habitants, permet de garantir une vision globale et cohérente des actions à mener en faveur de la nature et la biodiversité.

Comme l'ont montré les fiches précédentes, les actions peuvent être de diverses natures :

- **Mieux connaître son territoire** pour agir avec toujours plus d'efficacité : [fiche 6](#) (connaissance)
- **Protéger la biodiversité de son territoire** : [fiche 2](#) (planification et urbanisme)
- **Agir par la restauration et la gestion de la biodiversité** : [fiche 1](#) (projets) et [fiche 3](#) (gestion)
- **Sensibiliser, partager et communiquer** : [fiche 4](#) (habitants) et [fiche 5](#) (intérêt de la nature)

La Motte-Servolex (départ. 73 – 12 167 hab.), dispose ainsi depuis 2015 d'un plan d'action « Biodiversité en ville ». Ce cadre lui permet de planifier et coordonner ses actions dans

le temps : chaque action prend place au sein d'une vision d'ensemble à l'image des pièces d'un puzzle.

Il est conseillé de préparer et cadrer chaque action, quelle que soit sa nature, en réunissant les informations suivantes :

- Intitulé de l'action, objectifs / finalités ;
- Moyens financiers matériels et humains mobilisés ;
- Éventuels partenariats nécessaires ;
- Durée de l'action et calendrier de réalisation ;
- Description des différentes étapes à mener pour la mise en œuvre de l'action (avec phasage dans le temps) ;
- Indicateurs de suivi et de réussite.

Saint-Martin d'Uriage (départ. 38 – 5 512 hab.), prépare et met en œuvre ses actions en lien avec sa démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) au sein d'une stratégie politique globale formalisée dans le « Pacte pour la transition ».



Pour aller plus loin

Le programme « [Territoires engagés pour la nature](#) » (TEN), piloté et financé par l'OFB, vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et intercommunalités quelle que soit leur taille, qu'elles soient débutantes ou initiées en matière de biodiversité.



3. SUIVRE ET ÉVALUER SES ACTIONS

Évaluer, c'est se donner des points de repère pour apprécier objectivement si l'action en cours est en bonne voie et si, une fois terminée, elle a permis d'atteindre les objectifs prédéfinis. Il s'agit aussi de s'assurer de la durabilité des actions dans le temps et, a minima, de la pérennité de leurs effets bénéfiques pour le patrimoine naturel et les acteurs locaux.

C'est pourquoi, la construction du plan d'actions doit s'accompagner de la mise en place d'une méthode de suivi et d'évaluation visant à créer les conditions de réussite et d'améliorations en continu.

Pour cela il est nécessaire de :

- Déterminer en amont des objectifs clairs et mesurables : quels résultats souhaite-t-on obtenir en mettant en place cette action ?
- Se doter d'indicateurs qualitatifs ou quantitatifs, pour vérifier l'atteinte des objectifs. Il est possible d'utiliser différents indicateurs selon la phase de l'action (étude/ travaux/ mise en service/ entretien). Ces indicateurs devront être le plus clairs possibles (être vigilant à ce qu'ils soient compréhensibles par les non spécialistes).

Plusieurs types d'indicateurs existent :

- **Les indicateurs de contexte** : ils se basent sur des constats et aident à apporter des éléments de diagnostic sur un territoire. Ils peuvent être utilisés pour établir des comparaisons dans le temps et ainsi mesurer des évolutions. Exemples : taux d'espaces naturels par commune, surfaces d'espaces verts en ville....
- **Les indicateurs de suivis** : ils sont liés à la mise en œuvre d'une action publique. Ils informent sur les modalités de mise en application de l'action concernée. Par exemple :
 - le nombre de réunions de concertation organisées ;
 - le nombre d'événementiels ;
 - le nombre de participants aux séances de sensibilisation à la biodiversité ;
 - ...

- **Les indicateurs d'impact** : ils servent à mesurer les effets des programmes d'action. Ils vont permettre d'identifier en quoi les actions menées ont pu contribuer à une amélioration de la situation initiale. Par exemple :
 - le nombre d'arbres plantés ;
 - le nombre de corridors écologiques restaurés ;
 - les surfaces créées de nouveaux espaces de natures...

Afin de mesurer les indicateurs, des enquêtes peuvent être nécessaires, à mener en interne ou à sous-traiter.

Lors du choix de l'indicateur il faut veiller à ce qu'il soit :

- **Pertinent et utile** : que l'information corresponde à des objectifs et puisse servir à l'action et être immédiatement exploitable.
- **Simple** dans sa définition, son recueil, sa représentation et sa compréhension.
- **Fiable** : avec une source établie, pérenne et sûre, et qu'elle puisse fournir la donnée régulièrement, sur un temps suffisamment long.
- **Clair** pour faciliter la prise de décision et ne pas donner lieu à plusieurs interprétations.
- **Comparable** dans le temps (à des pas de temps définis et sur une période suffisamment longue) et dans l'espace (pour pouvoir se comparer avec d'autres territoires équivalents).

Le choix des indicateurs doit être réalisé très tôt, dès la préparation du projet. Cela permettra d'organiser efficacement la collecte des informations puis suivre la mise en œuvre des actions souhaitées et les adapter si nécessaire (si le ou les objectifs recherchés ne sont pas atteints).



Recommandations

Pour assurer la reconnaissance des actions et aider à tenir le projet dans la durée : des **labels** et récompenses peuvent jouer un rôle important pour soutenir et valoriser les actions mises en œuvre par la commune :

- Rayonner, notamment via une valorisation en concours (capitale française de la biodiversité) ;
- Bénéficier de l'appui des collectifs régionaux (Territoire Engagé pour la Nature, TEN) ou nationaux (Démarche EcoQuartiers) ;
- Bénéficier d'aide à la recherche de financements.

Les communes reconnues localement forment des **réseaux de partage d'expérience**, quelquefois animés par un collectif. Ces reconnaissances participent aussi au maintien de la motivation des élus et renouvellent, s'il en est besoin, l'intérêt des habitants pour les actions menées par leur commune.



Cette fiche fait partie d'un ensemble de 7 fiches du cahier de recommandations :

« Accueillir la nature dans nos petites villes et villages »

Publication : Préfète de Région Auvergne-Rhône-Alpes, Avril 2026

Réalisation : Urba 4 / DREAL AuRA



source : Urba4

Nous remercions tout particulièrement les élus et les techniciens des 9 communes de la région (Belleville-en-Beaujolais, Brion, Châteldon, Gannat, La Motte-Servolex, Montjoux, Riorges, Saint-Martin-d'Uriage, Sauxillanges) qui ont accepté de répondre aux questions des agences d'urbanisme, contribuant grâce à ce partage d'expériences grandement au contenu de ce cahier de recommandations. Nous remercions également chaleureusement les deux expertes, Lorène Jocteur, paysagiste conseil à l'UR CAUE de la région AuRA et Morgane Flégeau, chercheuse, maîtresse de conférences Université de Lorraine, LOTERR pour leurs conseils et leur hauteur de vue, qui ont enrichi ce cahier.

Nous remercions l'équipe d'Urba4, la réunion des quatre agences de la région, qui était à la manœuvre et a su exploiter et mettre en valeur ces informations afin de créer ce cahier de recommandations.

Nous n'oublions pas non plus, les conseils de la DREAL, architecte et paysagiste conseil de l'Etat, pour leur accompagnement tout au long du travail et leurs relectures avisées, ni l'équipe Com' de la DREAL pour la touche finale, mettant en lumière ces informations.



